

*Date de dépôt: 27 avril 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le projet de loi de M<sup>mes</sup> et MM. Blaise Matthey, Janine Berberat, Pierre Weiss, Olivier Vaucher, Blaise Bourrit, Jean Rémy Roulet, René Koechlin, Christian Luscher, Jean-Michel Gros, Claude Aubert, Michel Halpérin, Ivan Slatkine, Alain Meylan, Patrice Plojoux, Mark Muller, Janine Hagmann, Jacques Jeannerat, Marie-Françoise de Tassigny, Gabriel Barrillier, Louis Serex, Jacques Follonier, Jean-Marc Odier, Patrick Schmied, Stéphanie Ruegsegger et Guy Mettan sur la gestion et le développement des affaires internationales**

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Christian Brunier**

« Tout citoyen du monde, où qu'il réside,  
est aussi citoyen de Genève »  
Kofi Annan

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

La commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié le projet de loi 9128 lors de ses séances des 13 janvier, 20 janvier, 27 janvier, 3 février, 10 février, 2 mars, 9 mars, 23 mars, 30 mars et 6 avril

2004, sous la remarquable présidence de Stéphanie Nussbaumer, remplacée lors de la séance du 2 mars par Pierre-Louis Portier.

M<sup>mes</sup> Sylvie Cohen, directrice des affaires extérieures au DEEE, et Natacha Guyot, DEEE et MM. Jean-Luc Chopard, chef du Protocole à la Chancellerie, et Laurent Walpen, chargé de missions à la Chancellerie, ont assisté à nos séances et ont apporté leur expertise. Le procès-verbal a été tenu brillamment par M. Christophe Vuilleumier.

### **Contexte du projet de loi**

Le but de ce projet de loi est de renforcer le rôle de la Genève internationale par le biais des trois organes qui sont proposés. Le secteur international est trop important pour Genève pour le laisser aussi « déstructuré ». Ces trois organes sont composés d'un-e délégué-e, d'un échelon intermédiaire interdépartemental et d'un groupe consultatif rassemblant les principaux partenaires de la Genève internationale.

Il manque, au niveau du canton, une unité institutionnelle qui s'occupe de ces questions, une sorte de guichet unique qui facilite la vie de la Genève internationale. Ce projet tente de répondre à cette problématique et de rendre plus sensibles les Genevois-es à cette question cruciale.

Ce projet de loi s'inscrit aussi dans une concurrence internationale très forte, où plusieurs villes se positionnent avec beaucoup de dynamisme pour accueillir des organisations internationales tant gouvernementales que non gouvernementales.

Genève doit donc « se bouger » pour promouvoir sa vocation internationale.

### ***Audition de M. Jean-Marc Boulgaris, ambassadeur permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève***

M. Boulgaris remarque qu'il ne peut être question pour lui, représentant de la Confédération, de s'immiscer dans les décisions politiques du canton.

Au sujet de l'utilité de ce projet de loi, M. Boulgaris répond que la Mission suisse a d'excellentes relations avec les autorités genevoises. Il ajoute qu'il n'est cependant pas toujours simple de savoir à qui s'adresser et qu'une simplification serait la bienvenue.

M. Boulgaris cite un discours de M<sup>me</sup> la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey qui rappelait récemment l'importance du rôle international de Genève, qui doit à présent compter avec la compétitivité d'autres villes.

Il explique ensuite que le logement est un problème conséquent rencontré par les internationaux. La Mission suisse apporte une aide à cet égard.

Il mentionne encore la scolarité qui demeure une préoccupation pour les internationaux qui souhaitent souvent qu'elle se fasse en anglais.

Il en vient ensuite au concept de sécurité, débattu entre l'ONU, la Confédération et Genève et remarque que les autorisations émanant du canton prennent beaucoup de temps et ne sont pas simples à obtenir. Il est en contact à ce sujet avec le Département de justice, police et sécurité.

Selon M. Boulgaris, Genève a peur, depuis longtemps, de la concurrence au niveau de l'accueil d'organisations ou de conférences internationales. Elle possède cependant des atouts considérables. Elle a par ailleurs consenti à des efforts et certaines promesses doivent encore être respectées. Selon lui, les internationaux se sentent à l'aise à Genève pour diverses raisons. La qualité de vie est extraordinaire et baignée par la culture. Il se demande encore quelle ville est en mesure d'offrir un aéroport si proche et tant de salles de conférences. Il termine en mentionnant que les avantages conférés aux internationaux sont également très importants. Il évoque alors Bonn qui possède un certain nombre d'avantages, grâce aux anciens bâtiments gouvernementaux, mais qui ne peut pas rivaliser avec Genève sur beaucoup d'autres points. Il pense que la principale menace pour Genève demeure Barcelone qui offre la mer, le soleil et une culture riche et variée. Il remarque, quoi qu'il en soit, qu'il est nécessaire de rester raisonnable, Genève ne pouvant pas accueillir toutes les organisations internationales. Il en vient encore aux petites organisations qui exercent parfois de fortes pressions et qui menacent de partir lorsque leurs souhaits ne sont pas réalisés.

Concernant les organisations non gouvernementales, il pense qu'elles sont un atout important pour Genève et il se félicite que le canton s'en soucie. Il répète que les ONG sont des actrices incontournables dans le monde international. Il termine en mentionnant qu'il est d'ailleurs question de renforcer les contacts avec elles dans le cadre de La Pastorale.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'égalité de traitement entre les travailleur-euse-s suisses de l'ONU et les Suisse-esse-s qui n'y travaillent pas. Elle pense que cette question devrait être insérée dans les réflexions sur ce projet de loi. M. Boulgaris répond que les fonctionnaires de l'ONU sont soumis au droit onusien et à ses instances. Les employé-e-s suisses sortent donc du droit helvétique.

### ***Audition de M. Guillaume Pictet, président de la Fondation pour Genève***

M. Pictet rappelle que, sans la Genève internationale, la cité de Calvin serait une petite bourgade dans un pays minuscule. Il explique ensuite que le décor s'est modifié avec la chute du mur de Berlin, notamment lorsque la compétitivité de villes comme Bonn ou Vienne est apparue. C'est alors qu'un certain nombre de manques ont été mis en lumière. Il déclare que la Fondation pour Genève a été créée grâce à la volonté d'un certain nombre de citoyens afin d'améliorer l'accueil des internationaux. Si cette initiative a été soutenue, il manque encore une personne en charge exclusivement de cette problématique au sein de l'Etat de Genève. Ce projet de loi est donc le bienvenu. Il pense en l'occurrence que ce-cette coordinateur-trice jouera un rôle important.

Il ajoute que les organisations internationales sont également souvent perdues face à la complexité des autorités genevoises. Il pense donc qu'une personne faisant office de guichet unique serait une très bonne mesure. Il estime que cette personne devrait être localisée sur la rive droite, à proximité des organisations internationales.

M. Pictet pense que, pour les multinationales, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les départements cantonaux.

Il termine en répétant qu'il est nécessaire de donner les moyens à Genève de conserver et de développer le « business » que représentent les organisations internationales.

### ***Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif de la Ville de Genève***

M. Tornare se déclare persuadé de l'importance de la Genève internationale. Il se réjouit de voir que tous les partis partagent cet avis, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

Il évoque l'implication de Genève dans les réseaux de villes. Il remarque que Genève n'adhère à ces réseaux que depuis 1999 alors que Barcelone, par exemple, en fait partie depuis près de vingt ans, un délai ayant permis à cette ville d'exercer un lobbying fort. Il précise être en train de négocier le secrétariat de ces réseaux. Il remarque que s'il existe des susceptibilités entre nations, tel n'est pas le cas entre les villes. Des liens se tissent ainsi très vite. Il précise que la Ville de Genève essaye d'entretenir des relations avec des cités qui possèdent des cadres de bonne gouvernance et de respect de l'environnement. Il ajoute également que la Ville de Genève a participé activement à la création de quelques réseaux, notamment celui des Villes

contre la pauvreté. Il donne ensuite, comme exemple, la création d'une école hôtelière à Sao Paolo pour des jeunes défavorisés, création soutenue par la Ville de Genève. Il mentionne que l'image de cette dernière s'inscrit, au regard de l'étranger, dans la lutte contre la pauvreté. Il pense que les politiques ne se rendent pas compte de l'impact à l'étranger des actes symboliques qui se déroulent à Genève. Il évoque par exemple les carrés confessionnels dont la problématique a été soulevée il y a peu de temps, et explique que la résonance est énorme dans les milieux juifs et arabes de la planète.

Il remarque ensuite avec regrets que les communes genevoises sont trop absentes de ce projet de loi. Il rappelle alors que, si la fonction de maire est universelle, tel n'est pas le cas de la fonction de président du Conseil d'Etat.

M. Tornare rappelle que les organisations internationales, les ONG et les multinationales sont sises sur plusieurs communes. Il pense qu'il serait nécessaire d'associer ces dernières à la démarche afin d'avoir le maximum d'efficacité.

Au niveau d'éventuels dysfonctionnements ou de manque de coordination, M. Tornare ne croit pas qu'un-e fonctionnaire puisse résoudre ces problématiques à elle seule ou lui seul. Il pense qu'il est surtout nécessaire de modifier les mentalités par le biais, notamment, des médias. Il rappelle alors l'importance des retombées économiques de la Genève internationale sur le canton et remarque qu'il serait nécessaire de mieux les faire connaître à la population. Il ajoute que Genève n'a pas de passé colonial ni de présent impérialiste et qu'elle représente un endroit neutre, privilégié pour les organisations internationales. Mais le coût de la vie y est élevé. Et si cette dernière décide de quitter Genève, les ONG suivront.

Finalement, M. Tornare considère que l'accueil des chefs d'Etat à Genève se passe très bien entre la Ville et le canton. Il précise que les frais protocolaires sont généralement assumés à hauteur d'un tiers par la Ville, d'un tiers par le canton et d'un tiers par la Confédération.

### ***Audition de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat, président du DEEE***

M. Carlo Lamprecht est accompagné par M. Jean-Charles Magnin, directeur des affaires économiques.

M. Lamprecht rappelle en premier lieu que la Genève internationale est un patrimoine très important dont il faut s'occuper, d'autant plus que le nombre de fonctionnaires s'installant à Genève est en augmentation croissante. Il rappelle le rôle de Genève par rapport à l'ONU et indique que, si 169 ONG sont reconnues, plus de 400 ONG possèdent leur siège à Genève.

Le canton abrite également 180 à 250 multinationales. La présence des organisations internationales permet d'offrir 25 000 emplois et les ONG 4000 à 5000. Il évoque encore le nombre considérable d'emplois indirects engendrés par ces différentes organisations et remarque que la masse salariale globale de ces organisations s'élève à 3,21 milliards de francs. Il explique ensuite que son département est le récipiendaire de toutes les demandes venant de l'étranger. Il mentionne être lui-même le premier intervenant à répondre aux patrons des multinationales qui souhaitent s'établir. Il rappelle qu'il est nécessaire de fournir un grand nombre d'informations qui sont recueillies dans le cadre de son département par le biais, notamment, de nombreux partenaires privés, comme des fiduciaires, des avocats ou des banques. Des séances d'informations sont donc organisées afin de cibler les projets ou les activités de ces multinationales. Il précise que de 2000 à 2003, ce sont près de 74 entreprises qui se sont installées dans le canton et 1250 expatriés qui ont trouvé l'aide de son département. Il mentionne à cet égard que la promotion économique aide les entreprises pour l'arrivée d'employé-e-s immigré-e-s et entretient des contacts avec les communes, avec lesquelles il est parfois nécessaire, comme dans le cas de *Procter & Gamble* à Lancy, d'organiser l'installation. Il affirme ensuite que les organisations internationales et les multinationales sont deux facettes très différentes de la Genève internationale et que, si certains besoins sont similaires, il demeure important de dégager des solutions différentes pour les uns et les autres.

M. Lamprecht évoque alors les écoles internationales qui sont en train de s'agrandir, les foires et les publications auxquelles participe l'Etat. Il mentionne ensuite le groupe de travail stratégique qui examine les problématiques d'un certain nombre d'aspects de la Genève économique et qui tente d'anticiper le futur. Il évoque encore le groupe de travail qui a été mis sur pied et qui réunit toutes les entreprises s'occupant de télécommunication. Ces entreprises se connaissent et peuvent donner un certain nombre de conseils, notamment aux hautes écoles. Il se déclare ensuite surpris de constater, en lisant ce projet de loi, que les activités de son département ne sont pas connues. Il rappelle alors que des moyens sont nécessaires et que la promotion économique ne possède qu'un million de francs. Malgré cela, il demeure possible de mettre en place des projets importants comme la formation d'un pôle d'excellence au niveau des sciences de la vie, en partenariat avec Grenoble. C'est ainsi qu'à la fin du mois de juin une fondation franco-suisse devrait naître.

En réponse à la question d'une commissaire, M. Lamprecht rappelle qu'en matière de facilités fiscales offertes aux multinationales, Genève ne va

pas plus loin que les autres cantons puisqu'il existe un concordat intercantonal qui limite la concurrence.

Il termine en déclarant qu'il est effectivement nécessaire de renforcer le rôle de la Genève internationale. Cette dernière n'est toutefois pas homogène et si les besoins de toutes ces entités peuvent être similaires, tel n'est pas le cas de leurs objectifs et de leurs moyens. Il paraît ainsi nécessaire de séparer, dans le projet de loi, les multinationales des organisations internationales.

### *Audition de M. Robert Hensler, chancelier d'Etat*

M. Hensler déclare que ce projet de loi est très important et stratégique pour Genève. Ses enjeux sont essentiels. Il mentionne que la Chancellerie est une plaque tournante pour la Genève internationale. Selon lui, les dossiers la concernant sont encore traités de manière trop éclatée. Il précise que tous les départements ont des attaches plus ou moins directes avec la Genève internationale : le DJPS pour des questions de sécurité, le DIAE pour l'intégration des fonctionnaires internationaux, le DAEL pour les bâtiments ou le DIP pour les hautes études internationales. Il est donc nécessaire de coordonner tous ces liens. Il ajoute que le rôle de la présidence du Conseil d'Etat est également très important, notamment pour l'accueil des chefs d'Etat étrangers auprès de qui il est possible d'introduire certains sujets concernant les problématiques genevoises. Il évoque alors le protocole qui traite un grand nombre de dossiers transversaux et M. Walpen dont la connaissance très aiguë du fonctionnement onusien et de ses réseaux est un recours particulièrement utile.

Il déclare ensuite qu'il existe une nouvelle donne, celle des ONG qui vont être amenées à jouer un rôle primordial dont Genève bénéficie déjà. Il remarque que Genève doit répondre à leurs besoins comme l'a démontré le Sommet mondial de l'information.

Il évoque encore les dossiers transversaux comme les Télécoms ou les négociations qui sont intervenues après le G8. Il affirme qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble.

Il constate que la Confédération s'appuie fortement sur le canton de Genève pour exécuter un certain nombre de tâches qui relèvent de sa compétence, sans se soucier des résultats et des financements. A cet égard, il existe des opportunités pour Genève de trouver des financements provenant de Berne pour consolider la Genève internationale. Voilà une des tâches du/de la futur-e délégué-e. Il ajoute que la Suisse est rentrée dans l'ONU et que Genève a confirmé sa place de capitale onusienne européenne. Or, rien n'a changé au niveau des compétences et des moyens.

Il signale encore que si le/la délégué-e de la Genève internationale va être amené-e à jouer un rôle extrêmement important, il conviendra de ne pas négliger les délégués aux affaires économiques et à l'intégration.

Il affirme que la Chancellerie joue un rôle fédérateur et de coordination, mais aussi de veille dans ces différents dossiers. Elle a par ailleurs des ambitions qui dépassent la simple réception protocolaire.

Au niveau organisationnel, il pense que le système fonctionnera si les affaires internationales relèvent de la Chancellerie et les multinationales de l'économie. Il craint que la Chancellerie ne puisse pas s'occuper du volet des multinationales.

Il en vient ensuite aux ONG et remarque qu'il a été décidé de la répartition suivante : les organisations internationales relèvent de la Confédération et les ONG du canton. Il mentionne qu'il est vrai que des démarches se sont déroulées pour établir des ONG en France voisine, notamment par le biais de la Mission suisse à Genève. Il ajoute qu'il est nécessaire de conserver les ONG existantes sur le canton. Il précise que des critères définis par le Conseil d'Etat existent et répète que la Chancellerie a une vision globale qui peut profiter à l'ensemble de l'Etat de Genève. Il termine en mentionnant que si la Chancellerie n'assure pas cette coordination, la Confédération risque de renforcer sa mainmise sur la Genève internationale.

Selon M. Hensler, la Chancellerie et le Conseil d'Etat n'ont pas attendu ce projet de loi pour agir. Il répète que l'expérience de M. Walpen a permis de cibler certaines problématiques dans le cadre onusien, combien même la nature de ce dossier très éclaté a constitué un frein. Ainsi, chaque département n'a pas ménagé ses efforts.

M. Hensler estime qu'une structure de coordination est indispensable. Il est par ailleurs essentiel de bien définir le rôle de la commission consultative. Il rappelle en l'occurrence qu'il est parfois nécessaire de réagir très rapidement dans le domaine de la Genève internationale. Il déclare ne pas être opposé aux propositions contenues dans ce projet de loi, l'essentiel étant que chacun puisse réaliser correctement son travail et demeurer en relation avec les autres intervenants.

Une commissaire demande d'estimer le coût de l'accueil des organisations internationales. M. Hensler mentionne que les dernières études font état de 20 millions de francs par année. Il ajoute que le retour est par contre bien supérieur, puisqu'il s'élève pour Genève à près de 5 milliards de francs par an.

### ***Audition de M. Robert Cuenod, délégué à l'intégration***

M. Cuenod remarque que ce projet de loi présente des similitudes avec la loi sur l'intégration des étrangers, puisqu'il concerne en outre l'accueil des fonctionnaires internationaux.

Il mentionne ensuite que le bureau de l'intégration – composé de 5 postes – a des contacts avec la Genève internationale. Il pense qu'il est intéressant que ce projet de loi propose une organisation.

Il précise que le bureau de l'intégration s'appuie sur le groupe interdépartemental, lequel est composé de hauts fonctionnaires qui assurent la transversalité des dossiers au sein des départements.

Il explique encore que le bureau de l'intégration est en train de mettre sur pied une formation pour les fonctionnaires aux guichets afin d'améliorer l'accueil des étranger-ère-s.

Il termine en déclarant que le but de ce projet de loi est clair et cohérent.

### ***Audition de M<sup>me</sup> Maria Dewgha, secrétaire générale de la FICSA (Federation of International Civil Servants' Associations)***

M<sup>me</sup> Dewgha est la secrétaire générale de l'association FICSA, représentant les fonctionnaires d'un certain nombre d'organisations internationales. Elle précise qu'il existe une deuxième association représentant les autres organisations.

La FICSA entretient des rapports amicaux avec la Mission suisse.

M<sup>me</sup> Dewgha comprend les buts du projet de loi.

Le problème essentiel de son organisation relève des fonctionnaires dans des situations précaires qui travaillent à Genève de manière temporaire et qui peuvent être renvoyés du jour au lendemain dans leur pays. A titre d'exemple, M<sup>me</sup> Dewgha remarque que sur les 2800 fonctionnaires de l'OMS, 50% sont temporaires. Un lien renforcé avec les administrations suisses et genevoises serait intéressant afin de donner à ces employé-e-s un peu plus de droits et de faciliter nombre de leurs démarches.

Elle déclare encore que ce projet, qui vise notamment à créer un guichet unique, serait une mesure très judicieuse.

M<sup>me</sup> Dewgha est évidemment favorable à ce que des syndicalistes fassent partie de la commission consultative proposée par ce projet de loi.

*Audition de M<sup>me</sup> Renate Bloem, présidente de la « CONGO »  
(Conférence des ONG auprès de l'ONU)*

M<sup>me</sup> Bloem rappelle que la CONGO ([www.ngocongo.org](http://www.ngocongo.org)), regroupant près de 500 ONG, a un statut consultatif auprès de l'ONU. Elle veille à ce que la voix des ONG soit bien entendue dans les débats de l'ONU. Jouant un rôle de forum, cet organe a été largement impliqué dans les conférences onusiennes à partir des années 90. Elle évoque à cet égard le forum *Millenium*, tenu en 2000, qui entendait promouvoir la politique onusienne et le rôle des ONG au niveau des régions. Elle remarque ensuite que les priorités visent à renforcer les ONG au sein des Nations unies.

Elle ajoute que la démarche de la CONGO est celle d'un initiateur qui cherche à réunir et coordonner les forces de la société civile et celles des organisations internationales. Elle est souvent un partenaire informel dans les débats entre les agences et les gouvernements.

Elle évoque ensuite le forum organisé en 2001 par la CONGO sur le développement durable en Afrique. Pour ce faire, plusieurs ONG avaient été invitées. Leur accueil fut donc coordonné avec l'aide de la Confédération. Elle ajoute que Genève et New York sont deux villes essentielles pour la CONGO. Elle mentionne encore être heureuse de commencer à être en contact avec les autorités genevoises.

Les ONG nouvellement représentées à Genève s'adressent à la CONGO qui ne possède que des moyens très limités. Malgré tout, des contacts sont entretenus avec les centres d'accueil. Elle aimerait en l'occurrence avoir plus d'informations de la part des autorités genevoises afin de coordonner l'ensemble de ces efforts. Elle ajoute que des ressources financières sont évidemment nécessaires afin de pouvoir accueillir ces ONG.

A la question, quelle est la différence entre la CONGO et le Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG) ? M<sup>me</sup> Bloem répond que ce dernier est un service onusien alors que la CONGO est indépendante. Les deux organes travaillent étroitement ensemble.

M<sup>me</sup> Bloem souligne qu'il existe d'autres groupements d'ONG qui travaillent toutefois sur des thématiques spécifiques. La CONGO demeure l'organe faîtière et regroupe environ 8% des ONG accréditées auprès de l'ECOSOC. Selon elle, la commission proposée par le projet de loi pourrait compter plusieurs représentant-e-s des ONG.

Elle affirme qu'il est nécessaire de différencier les ONG des multinationales. Elle remarque que des collaborations sont souhaitables avec ces dernières, notamment dans le cadre des forums.

M. Chopard ajoute que la CONGO a déposé une demande de financement auprès de l'Etat de Genève, ainsi qu'une demande auprès du DAEL afin de trouver des locaux.

***Audition de M. François Schmidt, directeur du Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) et de M. Bertrand Louis, ambassadeur, chef de la Division Etat Hôte à la Mission Suisse***

M. Louis accompagne M. Schmidt car celui-ci est nouvellement en charge. Il est président du comité du CAGI, lequel est composé de délégués de la Confédération, du canton et de la société civile.

Pour M. Louis, l'accueil signifie faciliter l'intégration administrative, sociale et culturelle.

M. Louis pense que les organisations internationales et les multinationales partagent certaines problématiques, comme le logement. Une coordination est donc utile.

Il précise par ailleurs que le CAGI participe à certains groupes de travail animés par l'Etat de Genève. Il pense que cette coordination devrait être renforcée et institutionnalisée afin d'améliorer le suivi des dossiers.

Le CAGI et la Mission suisse jouent également un rôle d'interface avec les communes concernées par les internationaux

M. Louis déclare que l'activité du CAGI est complémentaire à celle de la Pastorale.

Au niveau de la collaboration régionale, M. Schmidt affirme que le canton de Vaud, par le biais de sa chancellerie, participe également au CAGI. Quant à la France, il demeure plus difficile d'entretenir des relations au sujet des internationaux, faute d'organe idoine. M<sup>me</sup> Cohen précise que des réflexions ont été menées dans le cadre du CRFG et qu'il a été arrêté que l'Agence économique du pays de Gex devrait être le répondant français sur ces problématiques touchant les internationaux. Elle ajoute cependant que cette ouverture a été freinée en raison de la disparité des conditions de vie entre la Suisse et la France ainsi que des différences de fiscalité. M<sup>me</sup> Cohen précise que trois ONG se sont installées à Fernex. Elle mentionne encore que le concept de Triangle d'or prévoit un certain nombre d'implantations d'ONG, notamment en France voisine. M. Louis explique ensuite que la Confédération souhaite que la Genève internationale puisse se développer dans le bassin lémanique et plus particulièrement dans le canton de Vaud. Il ajoute que, si Lyon est par ailleurs envisagé, cette ville demeure trop éloignée pour représenter un réel intérêt.

***Audition de M. Cyril Ritchie, président de la Fédération des institutions internationales (FIIG) et de M<sup>me</sup> Isabel Mortara, directrice de l'Union internationale contre le cancer***

M. Ritchie mentionne que la fédération, dont il est le président, a été fondée en 1929 et regroupe 117 organisations internationales non gouvernementales (OING). Sa fédération représente un panel très large, de la Croix-Rouge à l'Union internationale contre le cancer, en passant par des syndicats internationaux. Cette fédération a pour but de défendre les intérêts de ces dernières et d'en faire leur promotion. Elle a pour interlocuteur l'Etat et les différents départements. Il précise encore que la fédération compte 3000 personnes dont les  $\frac{2}{3}$  sont des non-Suisses et gère environ 600 millions de francs par année.

Il remarque que ce projet de loi crée une nouvelle terminologie, celle d'entité internationale, afin d'inclure les multinationales. Il pense en l'occurrence qu'il est important de ne pas confondre les intérêts des organisations à buts non lucratifs et les intérêts des entreprises à buts lucratifs. Il rappelle ensuite que les OING, dont certaines ont leur siège à Genève depuis plus de cent ans, contribuent à l'Esprit de Genève. Il suggère de ne pas parler d'activités locales pour les OING.

Il évoque l'article 3, alinéa 3, et mentionne qu'il serait nécessaire d'ajouter une référence aux institutions pédagogiques qui représentent un souci constant des fonctionnaires internationaux. Il précise d'ailleurs que ce souci s'applique tant aux enfants qu'aux adultes. Il ajoute en l'occurrence que l'extension qui est en cours à l'Ecole internationale est une mesure indispensable.

Il mentionne encore l'aide que l'Etat apporte à certaines organisations et déclare que les départements pourraient mieux s'appuyer sur les structures existantes. Il explique que de nombreuses OING reçoivent des offres pour aller s'installer dans d'autres villes. Il affirme qu'une dizaine d'organisations ont déjà quitté Genève au cours de ces dernières années, faute d'être soutenues par le canton. Il pense qu'il est nécessaire d'être attentif à cette question et à Bruxelles qui risque d'exercer une forte concurrence. Il précise que ces départs font une mauvaise presse à Genève.

Concernant la commission consultative, il serait logique et politique que cette dernière comporte des représentants de chaque volet de la Genève internationale de manière égalitaire : trois représentant-e-s des Organisations internationales, trois représentant-e-s des OING, trois représentant-e-s des

multinationales. Il ajoute qu'il serait également opportun que les femmes y siègent de manière équilibrée avec les hommes.

M<sup>me</sup> Mortara ajoute que si les multinationales et les organisations internationales partagent des soucis similaires, leurs moyens diffèrent, notamment au niveau des budgets. Elle mentionne ensuite que les OING s'intègrent logiquement dans l'Esprit de Genève et qu'il est nécessaire de les conserver sur le territoire. Elle pense qu'une représentation spécialement dédiée aux OING est à cet égard très intéressante.

Selon M<sup>me</sup> Mortara, la concurrence d'autres villes agit sur différents critères liés à l'économie, à la fiscalité, au logement, à la mise à disposition gratuite de bureaux ou à la politique des transports. Elle précise avoir reçu trois propositions ces six derniers mois. Il lui faut en l'occurrence justifier régulièrement, devant son conseil d'administration, la raison pour laquelle elle souhaite conserver son siège à Genève. La neutralité de la Suisse et la proximité des autres organisations internationales sont les deux arguments fondamentaux.

Selon M. Ritchie, sur les 400 organisations ayant leur siège dans cette ville, près de 300 y demeurent en raison de la proximité avec l'Union européenne. Il ajoute qu'il existe de fortes pressions de la part de lobbies pour attirer des sièges à Bruxelles. Il répète que Genève a pour elle la proximité des organisations internationales, raison pour laquelle il est nécessaire de les conserver.

M. Ritchie explique le départ d'organisations de Genève par le fait qu'il leur avait été offert des locaux gratuits et des subventions, des arguments lourds pour des organisations dont les budgets sont souvent très réduits et qui ne peuvent souvent pas payer des loyers exorbitants. Il pense qu'à défaut de proposer des locaux, il serait nécessaire de réfléchir à d'autres moyens.

Il regrette finalement la confusion qui est faite dans l'exposé des motifs entre les buts lucratifs et les buts non lucratifs des différentes entités internationales.

Globalement, il estime que ce projet de loi constitue un réel progrès.

***Audition de MM. René Gisiger, président du GEM, et Philippe Carruzzo, secrétaire permanent***

M. Carruzzo se déclare ravi de ce projet qui va dans le sens des souhaits des multinationales qui sont confrontées à des problèmes de logements et d'écolage. Il ajoute qu'un délégué servant d'interlocuteur unique serait une mesure excellente. Il précise que, si le Département de l'économie aide les

multinationales, ses moyens sont limités et ses buts diffèrent de certaines attentes pragmatiques comme celles évoquées. Il mentionne encore qu'il semble pertinent de mettre sur le même pied les multinationales, les organisations internationales et les ONG, car les problèmes rencontrés sont les mêmes pour tous. Il rappelle encore l'importance des 55 multinationales appartenant au GEM sur le plan économique du canton.

M. Gisiger ajoute qu'il y a toujours trois phases dans la vie d'une multinationale à Genève. La première relève de l'attraction pour Genève qu'il convient de faire naître au sein d'une entreprise de ce type. La seconde demeure son installation et la troisième est inhérente au « service après vente » que fournit le canton. Il pense en l'occurrence que ce projet est important à chacune de ces phases.

M. Gisiger explique que les rouages de l'administration genevoise sont très nombreux et suffisamment complexes pour dérouter les entreprises qui sont souvent excédées par cet état de faits. Un seul interlocuteur serait une mesure excellente.

M. Gisiger explique que le GEM existe depuis plus de vingt-cinq ans. Il regroupait au début une vingtaine d'entreprises, dont certaines sont toujours présentes. La stabilité des multinationales à Genève est donc importante.

Il mentionne ensuite que ce sont des raisons de logistique et de structure qui explicitent l'hébergement du GEM au sein des Syndicats patronaux.

Il termine en mentionnant que Genève représente un intérêt financier, géographique et structurel – comme son aéroport très proche du centre-ville ou son Ecole internationale – qui incitent les multinationales à s'y établir. Il remarque cependant que Genève est en compétition avec d'autres villes comme Amsterdam ou Londres et que ses défauts relèvent du logement et des coûts salariaux. Il pense que ce projet de loi va dans le sens d'une amélioration.

***Audition de M. Jacques Vernet, président des Amiables compositeurs et de M<sup>me</sup> Rosset, membre des Amiables compositeurs***

M. Vernet rappelle que le Conseil d'Etat a constitué les Amiables compositeurs en 1995. Lui-même a commencé à s'en occuper en 1998.

Les Amiables compositeurs ont été sollicités pour 320 affaires. Quelques cas ne les concernaient pas, puisqu'ils étaient en dehors de leur champ d'action. Des solutions transactionnelles ont pu être dégagées pour la moitié des affaires. Il évoque notamment les conflits domestiques et remarque qu'ils sont souvent relativement violents. Il mentionne être confronté à un grand

nombre de cultures différentes, un aspect particulièrement passionnant de cette activité. Il précise que les Occidentaux ne sont pas en reste dans ces conflits. Il remarque que lorsque les litiges portent sur des affaires financières, il est fréquent que des solutions puissent être dégagées. Il ajoute que si plusieurs cas sont passés devant les prud'hommes, rares sont ceux qui ont pu être solutionnés car l'immunité diplomatique est évidemment souvent invoquée.

Il en vient ensuite au projet de loi.

Selon lui, il ne faut pas mêler les organisations internationales et les multinationales. Il est clair que la mise en place d'une coordination au travers des services apparaît nécessaire.

Il mentionne qu'un délégué, une structure et une commission de surveillance semblent une organisation relativement lourde. Il pense qu'il devrait être possible de trouver un concept plus simple.

Il n'est pas convaincu qu'un groupe interdépartemental sera essentiel, ce travail relevant des secrétaires généraux des différents départements.

Le délégué, quant à lui, doit absolument appartenir à un département et non relever directement du Conseil d'Etat. Il ne peut pas non plus être rattaché à la Chancellerie, car celle-ci n'a pas de pouvoir devant le Grand Conseil et ne peut y être entendue. Il ajoute que ce sera au Conseil d'Etat d'indiquer le département idoine. Il pense en outre que ce doit être un conseiller d'Etat qui doit se charger de la présidence de cette commission consultative afin de garantir le suivi. Il précise avoir des doutes quant au fait que le président du Conseil d'Etat doive s'en charger, bien que ce dernier soit celui qui ait le plus de rapports avec la Genève internationale. Il termine en rappelant encore que les liens personnels jouent un rôle particulièrement important dans ce cadre.

M<sup>me</sup> Rosset mentionne que les Amiables compositeurs s'occupent du personnel des missions, mais également des fonctionnaires au bénéfice d'immunité. Elle mentionne qu'ils ont réussi à établir des transactions pour plus d'un million de francs au travers de leurs démarches, un résultat auquel ne parviennent pas les prud'hommes. Elle ajoute que les Amiables compositeurs ont de bons contacts avec les syndicats ainsi qu'avec les chefs du personnel et les assistants sociaux des organisations internationales. Elle mentionne que des réseaux se sont donc constitués.

*Audition de MM. Loïc Picard, conseiller juridique au BIT, et Christophe Perrin, membre du cabinet du Directeur général*

M. Picard précise que le BIT est installé à Genève depuis 84 ans et qu'il ne s'est jamais immiscé dans les affaires du canton. Il excuse ensuite le directeur général qui aurait dû être présent.

La création d'un portail unique pour les organisations internationales est une excellente idée qui facilitera le travail des internationaux ainsi que les besoins des uns et des autres. Cependant, ce guichet unique existe déjà par le biais de la Mission suisse.

Le BIT rappelle par ailleurs que des accords de siège régissent le statut des organisations internationales. Les relations qui doivent avoir lieu avec les administrations suisses doivent donc passer logiquement par la Mission suisse. Toutefois, en 84 ans, habitude a été prise de s'adresser directement aux départements cantonaux, tout en tenant informée des démarches la Mission suisse. Il rappelle en outre que celle-ci n'est pas compétente pour les ONG ni pour les multinationales. Il remarque alors que le projet de loi n'évoque pas le rôle de cette mission.

Il ajoute que, si le délégué relève du choix du canton, la commission consultative apparaît comme une plate-forme importante pour les internationaux. Il rappelle que toutes les entités internationales, organisations internationales, ONG ou multinationales sont confrontées aux mêmes problèmes que sont par exemple l'école ou les transports. Une commission consultative apparaîtrait dès lors comme une excellente initiative.

Il termine en affirmant que ce projet se révélera très utile à bien des égards.

### **Débat général de la commission**

Au terme des auditions, le DEEE et les socialistes communiquent aux membres de la commission des documents contenant toute une série d'amendements.

Les radicaux soutiennent ce projet de loi qui est hautement politique et qui vise au maintien de la position internationale de Genève. Ils ajoutent ensuite qu'il ne faut pas faire de confusions entre le bureau de l'intégration qui s'occupe de la « sociologie » des immigrés et les buts de ce projet de loi.

Le PDC approuve ce projet de loi, qui est un signe très positif envers la Genève internationale. Par contre, il pense qu'il faut bien dissocier les problématiques des multinationales et celles des organisations internationales.

Les socialistes se déclarent favorables à ce projet de loi. Mais, ils pensent utiles de bien distinguer les multinationales des organisations internationales afin de ne pas créer de doublons et de lourdeurs dans l'administration, particulièrement par rapport à la promotion économique. Ils soutiennent ce projet de loi en y incorporant toute une série d'amendements.

Les Verts sont favorables à ce projet de loi, mais pensent judicieux de séparer le pan des multinationales de celui des organisations internationales. Ils rappellent que le problème du logement concerne tou-te-s les habitant-e-s du canton et pas seulement les fonctionnaires internationaux.

L'AdG déclare alors que ce projet de loi est excellent. Néanmoins, elle déclare que mettre sur le même pied les entreprises multinationales et les organisations internationales est une mesure inquiétante. L'Alliance de gauche veut séparer totalement ces deux problématiques.

Les libéraux se réjouissent du soutien d'une très forte majorité de la commission. Ils remarquent que l'essentiel est de donner un signe positif à la Genève internationale. Ils rappellent ensuite que la Genève internationale est une et que ses problèmes sont communs tant aux ONG qu'aux organisations internationales gouvernementales ou aux multinationales. Ils sont ouverts à plusieurs amendements afin d'obtenir une cohésion maximum de la commission. Ils estiment que chaque parti doit faire preuve de sens de compromis. Ils évoquent ensuite les coûts et rappellent qu'il n'est question que d'un délégué. Ils précisent en l'occurrence que l'administration recèle des forces suffisantes pour pourvoir à ce poste sans pour autant engager du personnel.

L'UDC pense qu'il est important de soutenir ce projet de loi, la Genève internationale étant essentielle pour notre canton.

Au niveau des auditions à effectuer, l'unanimité a régné, sauf concernant l'audition des communes de Chambésy et du Grand-Saconnex. En effet, un commissaire jugeait utile de les recevoir, celles-ci étant très concernées par la Genève internationale. La majorité de la commission, par 7 voix contre 2 et 2 abstentions, en a décidé différemment, pensant que le nombre d'auditions était déjà fort conséquent et qu'il n'était pas raisonnable de recevoir toutes les communes fortement impliquées dans la vie de la Genève internationale.

Les débats contradictoires ont porté essentiellement sur le fait de lier ou non les problématiques des multinationales à la Genève internationale. Finalement, à travers plusieurs amendements, une très large majorité s'est dessinée en commission.

Le rattachement organisationnel du délégué a été aussi source de débats. Néanmoins, la commission a estimé que l'organisation ne devait pas être

figée dans la loi et que le gouvernement devait, lui-même, définir le rattachement.

### **Vote d'entrée en matière du projet de loi 9128**

Le vote d'entrée en matière sur ce projet de loi est unanime (2 Ve, 2 R, 3 S, 3 L, 1 PDC, 1 UDC et 2 AdG).

### **Débat sur article par article**

#### ***Titre***

Suite à un amendement socialiste et radical, la commission adopte un nouveau titre, par 10 voix (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale, soit : projet de loi sur les relations et le développement de la Genève internationale.

#### ***Art. 1, alinéa 1***

L'article 1, alinéa 1, après débat, est amendé, par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale, comme suit : La présente loi a pour but de pérenniser et de renforcer le rôle de la Genève internationale, notamment envers les organisations internationales gouvernementales (OIG), les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales représentant la société civile.

#### ***Art. 1, alinéa 2***

Cet alinéa est adopté, sans modification, par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

#### ***Art. 1, alinéa 3***

L'alinéa 3, modifié par un amendement socialiste, est adopté, par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale, comme suit : Elle a également pour objectif de mettre à disposition du Conseil d'Etat une cellule de réflexion sur l'évolution de la Genève internationale.

### **Art. 1 dans son ensemble**

La présidente procède au vote de l'article 1 dans son ensemble. Il est approuvé par 10 voix (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

### **Art. 2 dans son ensemble**

Le débat porte sur l'éventuel doublon que pourrait représenter le groupe interdépartemental par rapport au collège des secrétaires généraux des départements. Après discussion, l'existence de ce groupe spécialisé est jugée comme utile.

Les socialistes présentent un amendement à la lettre a, soit : le délégué aux relations de la Genève internationale.

Cette modification est approuvée par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

L'article 2 est approuvé, dans son ensemble, par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

Juste avant le vote final de ce projet de loi, la présidente rappelle qu'il est nécessaire de modifier l'article 2, lettre c et de mentionner « *commission consultative en relation avec la Genève internationale* ». L'article amendé ainsi est accepté à l'unanimité (2 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 3 L, 2 AdG).

### **Art. 3, alinéa 1**

Le PDC propose de supprimer « *entreprises internationales* ». Le PS remarque qu'il a un amendement allant dans le même sens. Cet amendement est accepté par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

### **Art. 3, alinéa 2**

Le PDC propose de supprimer « *entreprises internationales* ». L'amendement est approuvé par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

### **Art. 3, alinéa 3**

Le PDC propose de supprimer « *entreprises internationales* » et d'ajouter dans les « *notamment* » les établissements scolaires. Le PS propose alors un texte : « *...et les institutions pédagogiques et de formation* ».

L'alinéa, ainsi modifié, est approuvé par 9 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 1 R, 2 PDC, 1 UDC) et deux abstentions (1 R, 1 L).

### **Art. 3, alinéa 4**

Le PDC propose de supprimer « *entreprises internationales* ». L'alinéa, ainsi modifié, est accepté par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

### **Art. 3, dans son ensemble**

L'alinéa 5 n'est pas modifié. L'article 3 dans son ensemble est approuvé par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

### **Art. 4, dans son ensemble**

Un député libéral doute que l'on puisse trouver des moyens budgétaires supplémentaires dans le contexte actuel et remarque que chaque département possède déjà des fonctionnaires en charge des aspects internationaux.

Certains rappellent, par contre, qu'outre le coût cette opération entraînera des bénéfices pour le canton.

Il est souligné que la Genève internationale est l'une des sources de richesse du canton. Le « retour sur investissement » d'un tel projet est énorme.

De plus, beaucoup de moyens existent déjà. Il s'agit davantage de transfert de moyens que de nouvelles charges.

La Chancellerie estime que la nomination d'une personne pour la forme ne sert à rien. Il faut octroyer, à cette activité, une ligne budgétaire à part entière.

La Chancellerie précise que l'article 4 n'est pas un blanc-seing pour engager des fonctionnaires. Elle ajoute que ce délégué ne devra pas être un « diplomate de salon », mais un rouage stratégique. Elle souligne que plusieurs groupes de travail internationaux ont déjà quitté Genève pour des villes comme Vienne, laquelle compte près de sept personnes en charge de cette problématique, un nombre sans doute surestimé.

L'article 4 est soutenu par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale. Les votes alinéa par alinéa avaient été auparavant identiques.

**Art. 5, dans son ensemble**

Dans l'alinéa 1, il est proposé de remplacer « chargés des questions internationales » par « *liés à la Genève internationale* ».

L'amendement est accepté par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

La présidente passe au vote de l'article 5, alinéa 1. Il est approuvé par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

L'alinéa 2, puis l'alinéa 3, sont acceptés par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

Vote de l'article 5 dans son ensemble : 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

**Art. 6, dans son ensemble**

Une commissaire propose de supprimer « *entreprises internationales* ».

Cet amendement est plébiscité par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

**Art. 7, dans son ensemble**

L'article 7 est approuvé par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

**Chapitre IV**

La présidente remarque qu'il est nécessaire d'harmoniser la terminologie du chapitre IV et plus particulièrement le titre de la commission. En conséquence, elle propose encore d'ajouter dans le titre « *relations avec la Genève internationale* ».

L'amendement sur le titre du chapitre IV est approuvé par 10 voix pour (1 Ve, 3 S, 1 AdG, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention libérale.

**Art. 8, alinéa 1**

Un débat se déroule sur l'opportunité de faire présider cette commission par le président du Conseil d'Etat.

Un commissaire rappelle que certaines commissions consultatives ne sont pas présidées par un conseiller d'Etat. Il se demande si la présence de ce dernier ne bloquera pas les initiatives.

Un amendement est proposé pour confier la présidence de cette commission au délégué. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

***Art. 8, alinéa 2***

L'alinéa 2 est approuvé à l'unanimité (2 Ve, 3 S, 1 AdG, 1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC).

***Art. 8, alinéa 3***

Approuvé à l'unanimité (2 Ve, 3 S, 1 AdG, 1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC).

***Art. 8, dans son ensemble***

La présidente passe au vote de l'article 8 dans son ensemble : unanimité (2 Ve, 3 S, 2 AdG, 1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC).

***Art. 9, alinéa 1***

M. Walpen distribue un amendement : La commission est composée des principaux partenaires de la Genève internationale.

L'Alliance de gauche demande la signification des principaux partenaires. M. Walpen estime que c'est au Conseil d'Etat d'en décider.

La majorité de la commission pense qu'il serait judicieux de laisser toute latitude au Conseil d'Etat pour choisir les membres de cette commission. Par exemple, la Société civile était une notion qui n'existait pas vraiment il y a quelques années alors que c'est le cas à présent. Ce type d'évolution est ainsi très rapide.

Il est nécessaire d'insister sur la volonté de la commission de scinder clairement, au sein de ce projet de loi, les questions liées aux multinationales de celles liées aux organisations internationales.

L'amendement présenté par la Chancellerie est accepté par 8 voix pour (2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC) et 7 abstentions (2 Ve, 2 AdG, 3 S).

### **Art. 9, alinéa 2**

La Chancellerie propose un nouvel alinéa : *Des représentants des organisations internationales gouvernementales peuvent y siéger en qualité de membres invités.*

Il y a notamment débat pour savoir si ces invités auront le droit de vote. Il faut se souvenir que cette commission travaillera principalement par consensus et que les votes seront donc excessivement rares et entièrement consultatifs. De plus, juridiquement, les organisations internationales se doivent de rester neutres. Cette commission sera une sorte de forum d'échanges et non pas un parlement.

Après une très longue discussion, l'alinéa 2 dans sa nouvelle formulation est accepté par 14 voix pour (2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 Ve, 1 AdG et 3 S) et une abstention (AdG).

### **Art. 9, alinéa 3**

La présidente ajoute que l'alinéa 2 du projet de loi initial devient donc l'alinéa 3.

L'AdG demande ce que signifie « *structures d'accueil* ». Il est répondu qu'il en existe plusieurs telles que le CAGI ou la Pastorale.

L'AdG propose encore de supprimer « *entreprises* ». L'amendement est approuvé par 10 voix pour (1 R, 2 PDC, 2 Ve, 2 AdG, 3 S) et 5 abstentions (3 L, 1 UDC, 1 R).

### **Art. 9, dans son ensemble**

La présidente passe au vote de l'article 9 dans son ensemble. En faveur : 2 R, 2 PDC, 1 UDC, 2 Ve, 3 S. Abstentions : 2 AdG, 3 L.

### **Art. 10**

L'AdG propose de supprimer « *entreprises* ».

L'article amendé est voté par 11 voix pour (2 R, 2 PDC, 2 AdG, 2 Ve, 3 S) et 4 abstentions (1 UDC, 3 L).

### **Art. 11**

La présidente remarque que le Service du Grand Conseil indique qu'il est nécessaire de faire un article 11 souligné.

Les alinéas 1 et 2 sont approuvés à l'unanimité (2 R, 2 PDC, 2 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 3 L).

L'article 11 souligné est approuvé dans son ensemble par 14 voix pour (2 R, 2 PDC, 1 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 UDC et 3 L) et une abstention (AdG).

### **Art. 12**

Pour démontrer le besoin de collaboration entre le délégué à la Genève internationale et la promotion économique, les socialistes proposent de modifier la loi en faveur du développement de l'économie de la façon suivante « art. 5, al. 2, e de la I 1 36 : *de coordonner ses actions avec le délégué aux relations de la Genève internationale, notamment pour favoriser le développement des infrastructures utiles à la venue de nouvelles entreprises dans notre canton (logements, écoles, transports, etc.)* ».

L'amendement est approuvé à l'unanimité (2 R, 2 PDC, 2 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 3 L)

Les radicaux proposent d'ajouter « à la venue de nouvelles entreprises **internationales** ».

L'AdG estime que des multinationales établies sur le canton de Vaud pourraient venir s'installer à Genève. Elle refuse, en conséquence, cet amendement. Les socialistes rappellent à l'Alliance de gauche, que dans ce cas, ces entreprises restent internationales et donc sont concernées par l'amendement radical.

La présidente passe au vote de l'amendement radical. Il est largement approuvé par 13 voix pour (2 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 3 L) et 2 voix contre (2 AdG).

La présidente passe au vote de l'article 12 : « de coordonner ses actions avec le délégué aux relations de la Genève internationale, notamment pour favoriser le développement des infrastructures utiles à la venue de nouvelles entreprises internationales dans notre canton (logements, écoles, transports, etc.) » : en faveur : 2 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 3 L), contre : 2 AdG.

### **Vote final du PL 9128**

Vote final de la loi : 13 voix pour (2 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 UDC et 3 L) et 2 contre (2 AdG).

***Annexes :***

- A. Rôle du DEEE auprès des multinationales*
- B. Incidences financières de la Genève internationale*
- C. Mémoire de la Fédération des institutions internationales*
- D. Prise de position du GEM*
- E. Rapport d'activités 2002 du Centre d'accueil de la Genève internationale*

# Projet de loi (9128)

## sur les relations et le développement de la Genève internationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### Chapitre I Dispositions générales

#### Art. 1 Buts

<sup>1</sup> La présente loi a pour but de pérenniser et de renforcer le rôle de la Genève internationale, notamment envers les organisations internationales gouvernementales (OIG), les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales représentant la société civile.

<sup>2</sup> Elle vise à développer des relations harmonieuses avec ces dernières et à leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer, ainsi qu'à assurer un dialogue permanent en vue d'anticiper et de résoudre toute question qui pourrait se poser dans le cadre de leurs activités locales.

<sup>3</sup> Elle a également pour objectif de mettre à disposition du Conseil d'Etat une cellule de réflexion sur l'évolution de la Genève internationale.

#### Art. 2 Mise en œuvre

Pour mettre en œuvre les buts de la présente loi, le Conseil d'Etat s'appuie sur les organes suivants :

- a) le délégué aux relations de la Genève internationale ;
- b) le groupe interdépartemental aux affaires internationales (ci-après « Groupe ») ;
- c) la commission consultative en relation avec la Genève internationale (ci-après « Commission »).

### Chapitre II Délégué

#### Art. 3 Nomination et tâches

<sup>1</sup> Le délégué, nommé par le Conseil d'Etat et placé sous son autorité, est chargé de traiter toutes les questions relatives à l'accueil et aux activités locales des ONG/OIG, ainsi que leurs collaborateurs, y compris leurs familles. Il coordonne son activité avec celle des structures d'accueil

existantes, notamment le Centre d'accueil de la Genève internationale, la FIPOI et l'Office de la promotion économique. Il reçoit les demandes et critiques, en assure le suivi et veille à ce qu'une réponse adéquate leur soit apportée dans les meilleurs délais.

<sup>2</sup> Il examine en permanence la qualité de la mise en œuvre de l'accueil des organisations internationales et suggère toute mesure destinée à l'améliorer ; il intervient en tant que de besoin auprès du président du Conseil d'Etat et des chefs de département concernés.

<sup>3</sup> Dans le respect de leurs compétences respectives et en coordination avec elles, il entretient et développe les contacts avec les autorités communales, cantonales, régionales, fédérales et internationales, ainsi qu'avec les organismes publics et privés concernés par l'activité des organisations internationales, notamment les prestataires en matière d'accueil, les régies et les institutions pédagogiques et de formation.

<sup>4</sup> Il est consulté sur tout projet relatif aux affaires internationales et propose toute modification légale ou réglementaire susceptible d'améliorer les relations entre le canton et les organisations internationales.

<sup>5</sup> Il peut s'associer ou mandater des experts extérieurs à l'administration pour mener à bien certaines missions ou atteindre des objectifs précis et concrets.

#### **Art. 4 Moyens**

<sup>1</sup> Le délégué dispose des moyens budgétaires et des ressources humaines nécessaires à son activité.

<sup>2</sup> Il préside le Groupe et assiste aux travaux de la Commission.

### **Chapitre III Groupe interdépartemental**

#### **Art. 5 Composition**

<sup>1</sup> Le Groupe se compose des hauts fonctionnaires liés à la Genève internationale dans chacun des départements.

<sup>2</sup> Ses membres sont désignés par les chefs de département.

<sup>3</sup> Le délégué le préside.

#### **Art. 6 Compétences**

Le Groupe assiste le délégué en proposant des solutions adéquates et coordonnées aux problèmes qui relèvent de l'accueil, de l'implantation et du maintien des organisations internationales à Genève.

**Art. 7 Réunions**

Le Groupe se réunit au minimum chaque trimestre, sur convocation du délégué.

**Chapitre IV Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale****Art. 8 Nomination et réunions**

<sup>1</sup> Il est constitué une Commission composée de 7 à 11 membres, présidée par le délégué.

<sup>2</sup> Ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> Elle se réunit au moins deux fois par an.

**Art. 9 Composition**

<sup>1</sup> La commission est composée des principaux partenaires de la Genève internationale.

<sup>2</sup> Des représentants des organisations internationales gouvernementales peuvent y siéger en qualité de membres invités.

<sup>3</sup> Les représentants de la Confédération, du canton, des communes, de la région et des organismes publics chargés des relations avec les organisations internationales, ainsi que les instituts et écoles internationaux, publics et privés, et les structures d'accueil, assistent aux travaux en tant que de besoin.

**Art. 10 Compétences**

La Commission conseille le président du Conseil d'Etat et le délégué pour toutes les questions ayant trait à l'accueil, l'implantation et le maintien des organisations internationales dans le canton et peut faire toute proposition à cet égard.

**Chapitre V Dispositions finales****Art. 11 Règlement d'exécution et entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'application nécessaires.

<sup>2</sup> Il fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

**Art. 12 Modification d'une autre loi (I 1 36)**

La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, est modifiée comme suit :

**Art. 5, al. 2, lettre e**

- e) de coordonner ses actions avec le délégué aux relations de la Genève internationale, notamment pour favoriser le développement des infrastructures utiles à la venue de nouvelles entreprises internationales dans notre canton (logements, écoles, transports, etc.).

**Secrétariat du Grand Conseil****PL 9128**

*Projet présenté par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Blaise Matthey, Janine Berberat, Pierre Weiss, Olivier Vaucher, Blaise Bourrit, Jean Rémy Roulet, René Koechlin, Christian Luscher, Jean-Michel Gros, Claude Aubert, Michel Halpérin, Ivan Slatkine, Alain Meylan, Patrice Plojoux, Mark Muller, Janine Hagmann, Jacques Jeannerat, Marie-Françoise de Tassigny, Gabriel Barrillier, Louis Serex, Jacques Follonier, Jean-Marc Odier, Patrick Schmied, Stéphanie Ruegsegger et Guy Mettan*

*Date de dépôt: 2 décembre 2003*

*Messagerie*

## **Projet de loi sur la gestion et le développement des affaires internationales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Chapitre I            Dispositions générales**

#### **Art. 1            Buts**

<sup>1</sup> La présente loi a pour but de pérenniser et de renforcer le rôle de Genève pour les entités internationales qui ont choisi de s'y implanter ou qui entendent le faire.

<sup>2</sup> Elle vise à développer des relations harmonieuses avec ces dernières et à leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer, ainsi qu'à assurer un dialogue permanent en vue d'anticiper et de résoudre toute question qui pourrait se poser dans le cadre de leurs activités locales.

<sup>3</sup> Elle a également pour objectif de mettre à disposition du Conseil d'Etat une cellule de réflexion sur l'évolution du secteur international.

## **Art. 2 Mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre les buts de la présente loi, le Conseil d'Etat s'appuie sur les organes suivants:

- a) Le délégué aux affaires internationales (ci-après « délégué »)
- b) Le groupe interdépartemental aux affaires internationales (ci-après « Groupe »)
- c) La commission aux affaires internationales (ci-après « Commission »)

## **Chapitre II Délégué**

### **Art. 3 Nomination et tâches**

<sup>1</sup> Le délégué, nommé par le Conseil d'Etat et placé sous son autorité, est chargé de traiter toutes les questions relatives à l'accueil et aux activités locales des ONG/OIG et des entreprises internationales, ainsi que de leurs collaborateurs, y compris leurs familles. Il coordonne son activité avec celle des structures d'accueil existantes, notamment le Centre d'accueil de la Genève internationale, la FIPOI et l'Office de la promotion économique. Il reçoit les demandes et critiques, en assure le suivi et veille à ce qu'une réponse adéquate leur soit apportée dans les meilleurs délais.

<sup>2</sup> Il examine en permanence la qualité de la mise en œuvre de l'accueil des organisations et entreprises internationales et suggère toute mesure destinée à l'améliorer; il intervient en tant que de besoin auprès du président du Conseil d'Etat et des chefs de département concernés.

<sup>3</sup> Dans le respect de leurs compétences respectives et en coordination avec elles, il entretient et développe les contacts avec les autorités communales, cantonales, régionales, fédérales et internationales, ainsi qu'avec les organismes publics et privés concernés par l'activité des organisations et entreprises internationales, notamment les prestataires en matière d'accueil et les régies.

<sup>4</sup> Il est consulté sur tout projet relatif aux affaires internationales et propose toute modification légale ou réglementaire susceptible d'améliorer les relations entre le canton, les organisations et entreprises internationales.

<sup>5</sup> Il peut s'associer ou mandater des experts extérieurs à l'administration pour mener à bien certaines missions ou atteindre des objectifs précis et concrets.

**Art. 4 Moyens**

<sup>1</sup> Le délégué dispose des moyens budgétaires et des ressources humaines nécessaires à son activité.

<sup>2</sup> Il préside le Groupe et assiste aux travaux de la Commission.

**Chapitre III Groupe interdépartemental****Art. 5 Composition**

<sup>1</sup> Le Groupe se compose des hauts fonctionnaires chargés des questions internationales dans chacun des départements.

<sup>2</sup> Ses membres sont désignés par les chefs de département.

<sup>3</sup> Le délégué le préside.

**Art. 6 Compétences**

Le Groupe assiste le délégué en proposant des solutions adéquates et coordonnées aux problèmes qui relèvent de l'accueil, de l'implantation et du maintien des organisations et entreprises internationales à Genève.

**Art. 7 Réunions**

Le Groupe se réunit au minimum chaque trimestre, sur convocation du délégué.

**Chapitre IV Commission consultative aux affaires internationales****Art. 8 Nomination et réunions**

<sup>1</sup> Il est constitué une Commission composée de 7 à 11 membres, présidée par le président du Conseil d'Etat.

<sup>2</sup> Ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> Elle se réunit au moins deux fois par an.

**Art. 9 Composition**

<sup>1</sup>La Commission est composée de représentants des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et d'entreprises internationales.

<sup>2</sup>Les représentants de la Confédération, du canton, des communes, de la région et des organismes publics chargés des relations avec les organisations et entreprises internationales, ainsi que les instituts et écoles internationaux, publics et privés, et les structures d'accueil, assistent aux travaux en tant que de besoin.

**Art. 10 Compétences**

La Commission conseille le président du Conseil d'Etat et le délégué pour toutes les questions ayant trait à l'accueil, l'implantation et le maintien des organisations et entreprises internationales dans le canton et peut faire toute proposition à cet égard.

**Chapitre V Dispositions finales****Art. 11 Règlement d'exécution et entrée en vigueur**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'application nécessaires.

<sup>2</sup>Il fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

## ANNEXE A

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI  
ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

30 mars 2004

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 20-3-04	Visa: RP
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Commissaires <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau
Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/>	Archives
Commission: <i>AP Communautés</i>	
Procès-verbaliste: <i>Villeumier</i>	
Copie à:	
Divers: <i>Remis en séance</i>	

PL 9128 Genève-Internationale

Rôle du département de l'économie, de  
l'emploi et des affaires extérieures  
auprès des multinationales

**Carlo Lamprecht, Président**

#### ACQUISITION, ACCUEIL ET SERVICE APRES-VENTE DES MULTINATIONALES

Définition et ampleur du secteur international (selon l'étude de Sophie Florinetti, Fondation pour Genève), à l'occasion du Forum Vision 3 du 26 avril 2001 en partenariat avec différents organismes ainsi que des représentants du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures (DEEE).

Le panorama du secteur international peut être défini par trois grandes familles d'acteurs:

- le secteur international gouvernemental
- le secteur international non-gouvernemental
- le secteur international économique (les multinationales)

#### **Le secteur international gouvernemental**

Il comprend d'une part les organisations internationales (24) et les Missions et Représentations d'Etats (205).

#### **Le secteur international non-gouvernemental**

On en recense 169 avec un statut consultatif reconnu auprès des Nations Unies, mais on estime à environ 400 les ONG actives à Genève sur un plan international. Par ailleurs, l'activité confrencière peut être résumée par 130.000 délégués et experts

trouveront écoute, compréhension et que l'ensemble de leurs problèmes sera véritablement pris en charge. Tout n'est pas parfait, et de loin, dans le "service après vente", mais je suis persuadé que la qualité des prestations délivrées par nos services auprès des multinationales est largement reconnue et je suis en mesure de faire parvenir, au besoin, plusieurs dizaines de témoignages non anonymes de dirigeants d'entreprise ...

Maintenant, éclairés de ces précisions qu'il importe de faire, comment est-ce que cela se passe-t-il réellement, sur le terrain, avec les multinationales ?

Dès son origine, l'activité de la Promotion économique s'est concentrée sur l'activité exogène, c'est-à-dire l'acquisition d'entreprises étrangères, l'accueil de ces entreprises dans le tissu économique genevois et enfin le suivi ou service après-vente. Pour réaliser ces objectifs, les collaborateurs s'appuient sur un réseau de partenaires qui a été progressivement mis en place à Genève et à l'étranger.

A Genève, ce réseau a été établi avec des relations privilégiées auprès des grandes fiduciaires, des cabinets d'avocats internationaux, des dirigeants des sociétés du commerce international, de la banque et de la finance et, bien sûr, des dirigeants des entreprises multinationales déjà installées sur le territoire. Ainsi, l'action de la Promotion économique a toujours bénéficié d'indications et de l'expérience d'entreprises multinationales satisfaites pour aller rechercher et convaincre des entreprises à l'étranger. Des contacts étroits ont été liés avec les responsables des ressources humaines et les directions générales de ces entreprises multinationales à Genève.

### **Acquisitions**

Sur le plan de l'acquisition, le réseau mis en place couvre les marchés des Etats-Unis, de l'Asie et de certains pays européens. La Promotion économique participe aussi à des actions de prospection avec le SECO. Pour la période 2000 à 2003, nous avons simplifié l'arrivée ou participé à l'installation, avec nos réseaux, de 74 entreprises des USA, 5 entreprises du Canada, 5 entreprises du Japon, 109 entreprises en Europe (Allemagne, Benelux, France, Grande-Bretagne, Italie et Scandinavie).

Parmi les autres activités d'acquisition on citera :

- les visites à l'étranger d'entreprises et de réseaux de mandataires et conseillers auprès des entreprises,
- la participation à des foires, expositions et séminaires,
- la publication régulière de documentations spécifiques (Comparaisons Internationales, Why Geneva, Geneva Pocketbook, flyers, Geneva Tax & Legal Guide, etc.),
- l'animation d'un site Internet [www.geneva.ch](http://www.geneva.ch) avec 12 partenaires concernés par la prospection à l'étranger (près de un million deux cents mille visiteurs en 2003 qui restent plus de 10 minutes sur le site), qui est systématiquement consulté par plus de 80% des prospects de la Promotion Economique,
- la direction d'un groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève (GCAPG) pour faciliter des actions promotionnelles communes,
- l'accueil de délégations étrangères, d'experts ou de journalistes pour présenter les atouts de l'économie genevoise (CERN, multinationales, université, etc.).
- toute action en vue de convaincre l'entreprise de s'installer à Genève (étude de marché, visites, etc.); exemple : IBM Microelectronics.

## Accueil

Pour préparer l'accueil des entreprises multinationales, la Promotion économique a participé à la production de matériel audio-visuel qui est présenté par les entreprises multinationales dans leurs centres à l'étranger auprès des employés qui ont choisi de venir s'installer à Genève. Le Guichet d'accueil pour entreprises reste à l'écoute des demandes des responsables des ressources humaines et des directions pour intervenir le plus rapidement et le plus efficacement soit auprès de l'administration cantonale ou communale ou auprès des organismes faïtiers concernés pour résoudre des problèmes tels que

- signature d'un bail avant l'obtention du permis,
- formalités pour l'obtention d'un permis de conduire,
- inscription auprès d'une école privée à Genève,

Le Geneva Women's Club, la Mission Suisse auprès des Organisations internationales, l'UIT, et de nombreuses multinationales genevoises ont de fréquents contacts écrits, téléphoniques, mais aussi le plus souvent par courrier électronique avec moi-même ou mes services, de même que les entreprises comme SGS, Battelle, Rolex, Patek Philippe, Roger Dubuis, Firmenich, Givaudan, de nombreuses banques, ainsi que les sociétés multinationales mentionnées dans la liste du site geneva.ch - pour en citer quelques-unes: Alcoa, Bacardi-Martini, Bracco Research, Cargill, Caterpillar, City Bank, Covance, Deutsche Bank, Dunavant, Du Pont de Nemours, Eastman Kodak, Easy Jet, Gillette, Hewlett Packard, IBM Microelectronics, Iomega, Lexmark, LG Chemical, Oracle, Polo Ralph Lauren, Procter & Gamble, PSInet, Reuters, Richemont, Sanofi, Serono, STMicroelectronics, SITA, Sun Microsystems, UBP-Union Bancaire Privée, Verisign, pour citer les principales avec lesquelles nous avons régulièrement des contacts, avec chaque fois une demande bien spécifique.

Par exemple, lorsque Procter & Gamble a installé un grand nombre de ses expatriés à Genève, la Promotion économique a mis sur place une présentation au personnel avec un certain nombre de ses partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Centre d'Accueil Genève Internationale) pour donner des informations concernant la vie de tous les jours à Genève, le côté social, le côté culturel.

Par exemple, la Promotion économique a mis en place chez Gillette avec ses partenaires une soirée de présentation sur la manière dont les conjoints peuvent trouver du travail au bénéfice du regroupement familial.

D'une manière générale, on peut dire que pour l'Office de la Promotion économique aujourd'hui, les différentes phases d'après-vente et actions de fidélisation sont tout aussi importantes que la phase d'attraction. Dans la majorité de ses interventions, que ce soit auprès de l'administration ou d'organismes privés, semi-privés ou encore auprès des PME/PMI locales, l'Office et ses collaborateurs reçoivent un accueil en général très favorable et peuvent mettre en place tous types d'actions pour trouver des réponses aux problèmes posés.

du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures et ses collaborateurs. Au sein de ce groupe se montent des projets essentiels pour l'avenir de Genève, dont le dernier et pas le moindre est sans doute l'émergence de l'incubateur biotech.

### **Conclusion**

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs les député (-e)s, ce projet de loi est tout à fait opportun pour le secteur international public (OI et ONG). Je ne compte pas le nombre d'ONG qui sont venues me voir, moi-même ou mes services, pour résoudre de multiples problèmes, auxquels nous n'avons pas pu donner de réponses satisfaisantes, parce que ce n'est pas dans la compétence de mes services.

En revanche, et c'est le sens des amendements que nous proposons, une extension de votre projet en direction de services délivrés au secteur privé et aux multinationales est tout à fait déconseillée et ne ferait qu'apporter une étape bureaucratique inutile à un système qui fonctionne plutôt bien. Si vous souhaitez renforcer ces services, vous pouvez le faire d'une manière beaucoup plus simple et rationnelle : en étoffant le personnel de la Promotion économique !

Pour le surplus, je vous informe qu'en vertu de la loi sur le développement de l'économie et de l'emploi, adopté en janvier 2000, il existe un Conseil stratégique de la Promotion économique qui accueille en son sein un représentant de la Genève Internationale (M. Bertrand Louis), et plusieurs experts qui sont par ailleurs dirigeants ou anciens dirigeants de multinationales.

**Enfin, et pour aller dans le sens de votre projet de loi, est-ce que le futur délégué au développement des affaires internationales doit également se pencher sur les problèmes d'infrastructures (logement, écoles, circulation, etc.)**



République  
et Canton  
de Genève



Chancellerie d'Etat

---

**Note à l'intention de Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil**

**Impact financier de la présence à Genève des organisations internationales**

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vous avez demandé à être informé sur les impacts financiers de la présence à Genève des organisations internationales.

Si l'OCSTAT est en mesure de chiffrer chaque année les dépenses des organisations internationales basées à Genève (voir annexe), personne n'est en revanche capable de fournir des chiffres actualisés sur le coût de la présence à Genève de ces organisations.

Les seules études réalisées sur le sujet datent de 1997, respectivement 1998. Toutes deux se basent sur les *chiffres de l'année 1995*.

**La première étude** a été faite par le Laboratoire d'économie appliquée de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève.

Cette étude intitulée « *Impact du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises* » a été réalisée sur mandat du Département cantonal des finances. Comme son titre l'indique, elle ne traite que les impacts sur les collectivités publiques cantonales et, par conséquent, ne développe pas (ou peu) les incidences directes ou indirectes sur l'économie genevoise et les finances de la Confédération.

**La seconde étude** a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne en 1998 dans le cadre d'un programme national de recherches.

Cette étude est intitulée « *Die Wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf* ». Comme son titre l'indique cette étude couvre un plus large secteur puisqu'elle traite à la fois des recettes et dépenses des collectivités publiques (cantonales et fédérales) et du secteur privé.

Bien que certaines extrapolations puissent être faites par rapport à la situation actuelle, il serait faux de tirer des conclusions trop précises de ces deux études.

L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

**Etude du Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève : « L'impact du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises » 1997 – (extraits)**

(Le rapport complet – 95 pages - est disponible sur demande)

L'étude porte sur les chiffres de l'année 1995

## DEPENSES

En 1995, les dépenses du secteur international s'élevaient, selon l'enquête de l'OCSTAT, à 3'455'211 milliers de francs.

Ce montant représente les dépenses directes du secteur international à l'exception des missions permanentes. Extrapolées à l'ensemble des OING sur la base du même critère de proportionnalité que pour les emplois, ces dépenses d'élèvent à 3'617'001 milliers de francs.

	<i>en milliers de francs</i>		
	<b>OIG</b>	<b>OING, les 10 plus grandes</b>	<b>Total</b>
Coûts salariaux	1'953'253	328'707	2'281'960
Autres biens et services	745'256	122'578	867'834
Dépenses courantes	2'698'509	451'285	3'149'794
Biens d'équipement	207'176	24'817	231'993
Dépenses de construction	64'157	9'267	73'424
Dépenses d'investissement	271'333	34'084	305'417
<b>Total</b>	<b>2'969'842</b>	<b>485'369</b>	<b>3'455'211</b>

## L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

**Tableau 1 :** Dépenses du secteur international s'adressant directement à l'économie genevoise

Poste de dépenses	<i>en milliers de francs</i>	<i>en%</i>
Dépenses autres que les coûts salariaux	767'462	33.4
dépenses en biens et services	678'390	
dépenses en biens d'équipement	70'712	
dépenses en construction	18'360	
Dépenses engendrées par les salaires	1'250'365	54.4
Dépenses engendrées par les réunions internationales	281'238	12.2
<b>Total</b>	<b>2'299'065</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 2 :** Dépenses de consommation engendrées par les salaires

	<i>en milliers de francs</i>
Organisations internationales gouvernementales	824'663
Organisations internationales non gouvernementales	178'231
Missions permanentes	247'471
<b>Total</b>	<b>1'250'365</b>

**Effets multiplicateurs des dépenses du secteur international**

Les dépenses du secteur international s'adressant à l'économie genevoise sont à considérer soit comme des dépenses de consommation, s'il s'agit des dépenses engendrées par les salaires, soit comme des exportations s'il s'agit des autres dépenses. Les dépenses de consommation et les exportations étant des éléments de la demande finale, nous pouvons calculer successivement la production nécessaire pour satisfaire cette demande, la valeur ajoutée, les salaires et les excédents bruts d'exploitation engendrés par cette demande. Ces effets sont appelés effets directs. Ces calculs reposent sur le modèle de Léontief et nécessitent la répartition des diverses catégories de demande finale par branche d'activité.

A partir des salaires engendrés par la mise en œuvre de la production nécessaire pour satisfaire la demande finale résultant des dépenses du secteur international s'adressant à l'économie genevoise, on peut évaluer un nouveau montant de dépenses de consommation qui, à son tour, nécessite une production qui elle-même distribue des salaires et est à l'origine d'excédent d'exploitation, et ainsi de suite. Ces effets sont appelés effets indirects.

## L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

Le caractère itératif de ce processus conduit à calculer des multiplicateurs des dépenses du secteur international s'adressant à l'économie genevoise. Ces multiplicateurs sont respectivement de 1.09 pour la valeur ajoutée, de 0.56 pour les salaires bruts et de 0.46 pour les excédents bruts d'exploitation ; ils conduisent aux résultats consignés dans le tableau 3.

**Tableau 3 :** Effet directs et indirects des dépenses du secteur international s'adressant à l'économie genevoise

	<i>en milliers de francs</i>		
	directs	indirects	totaux
Valeur ajoutée	1'908'281	596'697	2'504'978
Salaires bruts	911'979	278'270	1'190'249
Excédents bruts d'exploitation	799'111	257'798	1'056'909

## Données fiscales

**Tableau 4 :** Recettes fiscales résultant de la présence du secteur international

<i>en milliers de francs</i>	
Recettes fiscales engendrées par les dépenses du secteur international	
- impôts sur les salaires	166'635
- impôts sur le bénéfice	<u>38'244</u>
Total	204'879

**Tableau 5 :** Exonérations fiscales accordées aux fonctionnaires internationaux selon le type d'organisation internationale

<i>en milliers de francs</i>	
Pour les OIG	156'682
Pour les OING	4'359
Pour les missions permanentes	42'926
Pour les délégués et experts	24'078
Total des exonérations fiscales	<u>228'045</u>

## L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

**Tableau 6 :** Exonération accordées au secteur international*en milliers de francs*

Exonérations fiscales	228'045
Exonération sous les forme de rentes réduites	<u>92'137</u>
Total	320'182

**Tableau 7 :** Coûts pour les collectivités publiques provoqués par la présence des fonctionnaires internationaux et leurs familles par fonction - 2e variante*en milliers de francs*

Fonction	Personnes concernées	Canton	Communes	Total
Administration générale	16'703	5'823	8554	14'377
Sécurité publique	25'442	30'169	6017	36'186
Enseignement				
- Université	26'405	18'745	0	18'745
- Ecole publique	16'703	42'444	4079	46'523
Culture, sport et loisirs	25'442	4'384	17812	22'196
Santé	25'442	43'864	148	44'012
Trafic	25'442	19'250	6506	25'756
Environnement	25'442	<u>896</u>	<u>7053</u>	<u>7'949</u>
Total		165'575	50'169	215'744

**Tableau 8 :** Coûts pour les collectivités publiques provoqués par les organisations internationales*en milliers de francs*

Service du Protocole	1'473
Loyer pris en charge par le canton de Genève	<u>3'000</u>
Total	4'473

## L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

**Tableau 9** : Récapitulation des coûts pour les collectivités publiques genevoises engendrés par la présence des organisations internationales, des fonctionnaires internationaux et de leurs familles

	<i>en milliers de francs</i>	
	<b>1ère variante</b>	<b>2ème variante</b>
Coût pour le canton provoqué par le personnel et leur famille	115'963	165'575
Coût pour les communes provoqué par le personnel et leur famille	48'288	50'169
Coût total pour le Service du protocole	4'473	4'473
Coût engendré par le Service de la dette sur les terrains	92'137	92'137
<b>Total</b>	<b>260'861</b>	<b>312'354</b>
- Subvention accordée par la Confédération pour la sécurité	5'000	5'000
<b>Coût total net</b>	<b>255'861</b>	<b>307'354</b>

**Tableau 10** : Coûts pour les collectivités publiques provoqués par la présence des fonctionnaires internationaux et leurs familles par fonction - 1ère variante

	<i>en milliers de francs</i>			
<b>Fonction</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Canton</b>	<b>Communes</b>	<b>Total</b>
Administration générale	16'703	5'823	8554	14'377
Sécurité publique	25'442	30'169	6017	36'186
Enseignement				
- Université	454	12'398	0	12'398
- Ecole publique	1'257	21'111	2272	23'383
Culture, sport et loisirs	25'442	4'384	17812	22'196
Santé	25'442	21'932	74	22'006
Trafic	25'442	19'250	6506	25'756
Environnement	25'442	896	7053	7'949
<b>Total</b>		<b>115'963</b>	<b>48'288</b>	<b>164'251</b>

## Conclusion

Au terme de ces calculs, on aboutit au tableau suivant qui donne une vision synthétique des impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises.

Comme on peut le voir, le déficit pour ces collectivités varie entre 8 millions, si l'on considère comme dépenses celles donnant véritablement, en lieu à une sortie d'argent, à 72 millions si l'on évalue les dépenses en terme de manque à gagner pour les collectivités.

**Tableau 11** : Impact du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>en milliers de francs</i>		<i>en milliers de francs</i>
Exonération fiscales	228'045	Recettes fiscales engendrées par les dépenses du secteur international	
Exonération sous forme de rentes réduites	92'137	impôts sur les salaires	166'635
	320'182	impôts sur le bénéfice	38'244
ou			<u>204'879</u>
Coûts selon la 1ère variante	<u>255'861</u>	Impôt perçus sur les salaires des personnes rétribuées par le secteur international et payant des impôts à Genève	<u>43'001</u>
ou			
Coûts selon la 2ème variante	<u>307'354</u>	Total	<u>247'880</u>

## Etude de l'Université de Berne : « Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf » 1998 – (Extraits)

Le rapport complet - 108 pages - est disponible sur demande

Les chiffres portent sur l'année 1995

### Données macroéconomiques

- ## Le **flux financier généré** par les institutions internationales établies à Genève est estimé à **3,1 milliards de francs** (NB : selon OCSTAT : 5,2 milliards en 2001).
- ## Le **chiffre d'affaire direct et indirect** lié à la consommation de biens et services à Genève par les organisations internationales **se monte à 1,6 milliard de francs**.
- ## La valeur des **prestations publiques cantonales** en faveur des fonctionnaires internationaux exemptés d'impôts est de **90 millions**.
- ## Les **investissements** (constructions FIPOL) et dépenses de fonctionnement (renonciation aux loyers et intérêts) sont de **12 millions** pour la Confédération et de **6 millions pour le Canton**.

### Données fiscales

*Remarque : Contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires internationaux et employés des organisations intergouvernementales ne sont pas tous exemptés de l'impôt. Par ailleurs les fonctionnaires onusiens exemptés d'impôt paient aux Nations Unies un impôt sur le revenu dont le taux est fixé entre 30 et 35% du salaire. Ce montant va dans la caisse des Nations Unies et est porté en déduction des contributions dont les Etats doivent s'acquitter.*

*La communauté internationale à Genève génère donc des revenus fiscaux directs, en sus des revenus indirects liés aux dépenses que ces personnes effectuent à Genève et en Suisse.*

#### A Revenus fiscaux générés par les organisations internationales

- ## La **Confédération** a encaissé 36,7 millions d'impôts directs liés à la présence des organisations internationales (OI) à Genève. S'y ajoutent 45 millions de revenus fiscaux indirects liés à l'activité économique engendrée par la présence des OI.
- ## Le **canton de Genève** a perçu 23 millions d'impôts directs liés à la présence des OI. S'y ajoutent 136 millions de revenus fiscaux indirects liés à la présence des OI. Soit un total de recettes de **159 millions** de francs.

L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

## B Exonérations fiscales

- ⌘ Pour la **Confédération**, le manque à gagner se monte au total à 67,7 millions. Il porte sur l'impôt fédéral direct (23 Mio), la TVA (39 Mio) et la taxe sur les carburants (5,7 Mio).
- ⌘ Pour le **canton de Genève**, le manque à gagner atteint **114 millions**.

On constate donc que la présence des organisations internationales à Genève a dégagé en 1995 un **excédent de recettes de 59 millions de francs** ( 45 Mio pour le canton et 14 Mio pour la Confédération)

## Le coût des organisations internationales

Les organisations internationales à Genève ont généré au total 3,1 milliard de francs dont 1.6 milliard a été injecté dans l'économie genevoise.

### Coût pour Genève

Les organisations internationales **ont « coûté » 210 millions** de francs à la collectivité genevoise (90 millions en prestations publiques générales, 6 millions en investissement et dépenses de fonctionnement, 114 millions en manque à gagner fiscal).

Elles ont, dans le même temps, **rapporté 159 millions** de recettes (23 Mio en impôts directs et 136 Mio en impôts indirects).

Le coût final, théorique, pour Genève a été de **51 millions** de francs.

### Coût pour la Confédération

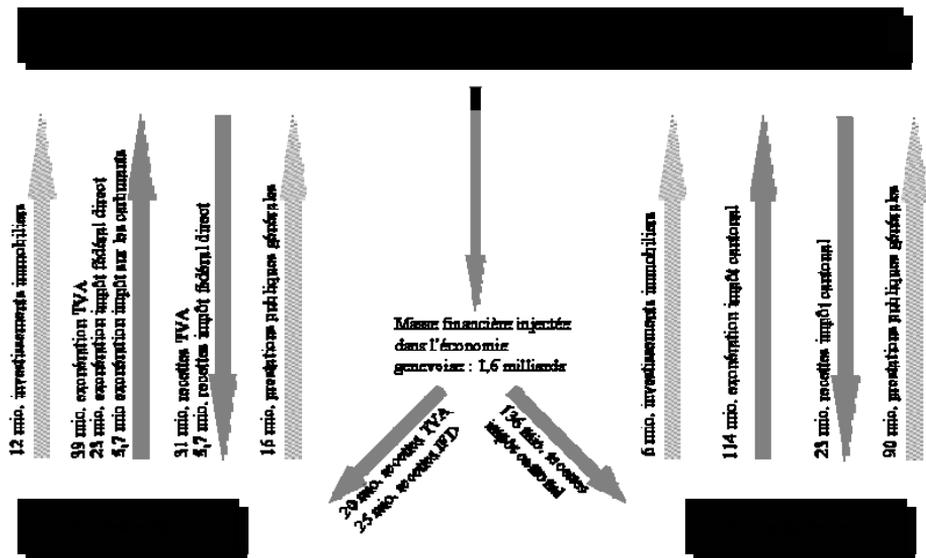
Les organisations internationales **ont coûté 95,7 millions** de francs à la Confédération (12 Mio en investissements immobiliers, 39 Mio en exonération TVA, 23 Mio en exonération IFD, 5,7 Mio en exonération de taxe sur le carburant, 16 Mio de prestations générales).

Elles ont, dans le même temps **rapporté 81,7 Mio** (31 Mio de TVA, 5,7 Mio d'IFD, 20 Mio de TVA indirecte, 25 Mio d'IFD indirect).

Le coût final, théorique pour la Confédération est de **14 Mio de francs**.

## L'impact financier des organisations internationales en quelques chiffres

*Plus de détails disponibles sur les organisations internationales de Genève*



**FIIG**  
**FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**  
semi-officielles et privées  
**ÉTABLIES A GENÈVE**

Téléphone

T 022-733.6717  
F 022-734.7082  
[c.ritchie@fiig.org](mailto:c.ritchie@fiig.org)

Casa 20  
1211 GENÈVE 20  
Suisse

Date

23 janvier 2004

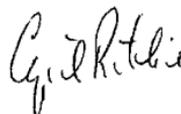
**Memorandum au  
Secrétariat du Grand Conseil  
République et Canton de Genève**

Concerne :

**PL 9128 – PROJET DE LOI SUR LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DES  
AFFAIRES INTERNATIONALES**

1. La FIIG, interlocutrice depuis bientôt 75 ans des autorités de Genève pour tout ce qui touche à la présence à Genève des organisations/institutions non-gouvernementales internationales, a pris connaissance avec un très grand intérêt du PL9128.
2. La FIIG se permet de mettre à la disposition des députés du Grand Conseil quelques commentaires basés sur son expérience des mondes internationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux.
3. Comme vous le savez, les 117 institutions membres de la FIIG (bientôt 120) sont des OING à buts idéaux, donc par définition à but non-économique. Ensemble, elles représentent quelque 3'000 places de travail et environ CHF 600 millions de dépenses annuelles. La FIIG défend et promeut leurs intérêts depuis qu'elle a été fondée en 1929 par la trentaine d'institutions qui étaient déjà établies à Genève à l'époque.
4. La FIIG se tient à la disposition des députés et de la Commission compétente pour toute élaboration éventuellement souhaitée.

Cyril Ritchie  
Président



Copies :

- Président du Conseil d'Etat
- Président du DEEE

# FIIG

## FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

semi-officielles et privées

ÉTABLIES A GENÈVE

Téléphone

T 022-733.6717  
F 022-734.7082  
[c.ritchie@fiig.org](mailto:c.ritchie@fiig.org)

Case 20  
1211 GENÈVE 20  
Suisse

Date

23 janvier 2004

République et Canton de Genève

PL 9128

Commentaires offerts par la FIIG

### 1. Article 1, alinéa 1

Nous constatons que le terme « entités internationales » (nouveau dans la législation genevoise ?) englobe le secteur privé à but lucratif (appelé par la suite dans le PL « entreprises internationales »), tandis que jusqu'à présent quand on parlait de la « Genève Internationale » l'on songeait presque exclusivement aux OIG et OING.

Une attention particulière sera sans doute nécessaire dans la mise en œuvre de la loi afin de ne pas confondre les « besoins », les caractères et les motivations de ces secteurs très différents. Nous serions disponibles pour étayer oralement cette réflexion devant la Commission compétente.

### 2. Article 3, alinéa 1

Le PL se place dans le contexte des « entités internationales ». C'est pourquoi il serait préférable de parler d'OING et pas seulement d'ONG, ce dernier terme pouvant avec raison s'appliquer aussi à des ONG nationales, cantonales et locales.

Dans le même ordre d'idées, la référence à « activités locales » serait à remplacer tout simplement par « activités ». Avoir le bonheur d'être localisé à Genève n'est pas à confondre avec la conduite d'activités ou programmes sur le plan local.

### 3. Article 3, alinéa 3

Il serait utile de spécifier – ou de compléter – la notion de « prestataires en matière d'accueil » comme comprenant les institutions pédagogiques (notamment écoles maternelles, primaires, secondaires, de langues, de culture...), domaine où une très forte demande de prestations est ressentie par la personnel des OIG/OING. Lors du recrutement de personnel international, la première question posée concerne très souvent l'offre disponible dans la région genevoise en matière d'éducation et formation (y compris pour les adultes).

### 4. Article 3, alinéa 4

Le délégué « propose toute modification légale ou réglementaire susceptible d'améliorer les relations... ». Il pourrait être judicieux d'insérer les mots « ou démarche administrative » (éventuellement « action administrative ») après « réglementaire », car très souvent un département ou organisme cantonal est habilité de par « sa » loi ou « son » règlement à entreprendre une démarche ou action utile aux OIG/OING, mais n'y a tout simplement pas pensé.

De telles démarches ou actions pourraient s'avérer particulièrement utiles face à des demandes d'appui, de services ou de facilités émanant des OING moins bien loties.

### 5. Article 6

La référence au *maintien* des organisations internationales à Genève est de grande importance. Une bonne douzaine des OING membres de la FIIG ont quitté Genève ces dernières années, faute de pouvoir trouver des locaux à prix modestes, faute de pouvoir payer un personnel adéquat, faute de trouver les moyens de tenir des congrès à Genève. Ou, pour tourner cette remarque sous un autre angle, certaines OING ont quitté Genève puisque d'autres villes leur ont offert des facilités plus libérales, des appuis bien concrets.

Et nous ne devons pas oublier l'attrance spécifique de Bruxelles, où la politique de 25 pays se focalise. Certaines OING sont tiraillées entre les deux villes.

Il est certain que, depuis quelques années, les autorités cantonales ont fait un effort pour inciter de nouvelles OING à venir s'installer à Genève. C'est louable. Mais peu a été fait pour retenir à Genève des OING « en difficulté » ou soumises à des offres intéressantes de la part d'autres villes. Est-ce discriminatoire ? Est-ce de la bonne politique ! Il est certain que, dans le vaste monde OING, lorsque la nouvelle circule que telle ou telle OING a quitté Genève, puisque ne se sentant pas particulièrement soutenue ou encouragée, cela ne fait pas une bonne réputation à Genève. Ce qui pourrait précisément créer une mauvaise impression auprès de celles que les autorités genevoises tentent de faire venir.

C'est donc peut-être à nouveau par des démarches ou actions administratives que les autorités pourraient au mieux œuvrer pour le *maintien* à Genève des OING qui y sont déjà installées. Voir également le même mot judicieusement utilisé à l'Article 10 ; et les phrases au 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'Exposé des Motifs : « Il ne suffit pourtant pas d'attirer. Il faut aussi conserver. » D'autant plus, pouvons-nous ajouter, que les OING membres de la FIIG (la quasi-totalité de celles qui ont un bureau réel à Genève) y sont pour beaucoup installées depuis 20, 50, 80 ou plus d'années. De par leurs motivations et leurs activités, elles contribuent *fortement* au rayonnement l'Esprit de Genève.

## 6. Articles 8 et 9

C'est une belle initiative de constituer une « Commission consultative aux affaires internationales ». Les 120 OING avec siège ou représentation effective à Genève (c'est un critère d'admission à la FIIG depuis 1929) auraient « droit » à y être équitablement représentées. Deux ou trois représentant(e)s des OING établies à Genève comprendraient sûrement des personnes ayant de profondes connaissances de la situation genevoise (sociale, légale, migratoire, culturelle, éducative, administrative...).

Une représentation compétente des OING bien établies pourraient, entre autres, aider les autorités à ne plus s'embarquer ou investir dans la création de structures dont l'équivalent existe déjà et ne demande qu'à être soutenu ou développé.

7. Une seule remarque à propos de l'EXPOSE DES MOTIFS. A son premier paragraphe sont mentionnées à titre d'exemple quelques OIG et quelques OING, décrites dans leur ensemble en tant que « volet public » et « qui est complété par un volet privé d'entreprises internationales ».

Erreur. Les OING sont par excellence du volet privé, mais privé à *but non lucratif*. Quand, de nos jours, on parle du secteur privé, c'est presque exclusivement compris comme le secteur business, c'est-à-dire (du moins théoriquement) à but lucratif. Dans les années 30, et jusqu'à l'adoption par l'ONU en 1945 du terme ONG (Article 71 de la Charte), le secteur privé était essentiellement entendu comme couvrant les associations, les organisations philanthropiques, les œuvres charitables, même les groupements professionnels ou scientifiques. Voir à ce propos le titre même de la FIIG, adopté en 1929 et jamais modifié.

A noter que le fait que certaines « OING » citées dans l'Exposé des Motifs ont une connotation semi-publique (ou semi-officielle) puisque comportant un lien organique avec certaines instances gouvernementales (Croix-Rouge, IATA, par exemple) ne les place pas *ipso facto* à l'intérieur du volet public.

## 8. Remarque finale

La FIIG, en cette année où elle commémorera ses 75 ans de service tant à la Genève Internationale qu'à la Genève genevoise, accueille avec plaisir les motivations et sens du PL 9128 et sera heureuse de collaborer avec les organes qui seront créés lors de sa mise en œuvre.



Cyril Ritchie  
Président

### En résumé :

#### Modifications de textes suggérées

**Article 3, alinéa 1, 3<sup>ème</sup> ligne :** « des OING, des OIG et des entreprises internationales à but économique, ainsi que de leurs »

**Article 3, alinéa 3 :** ajout à la fin « Une attention particulière sera portée aux prestations en matière d'éducation et de formation »

**Article 3, alinéa 4 :** 2<sup>ème</sup> ligne : « toute modification légale et réglementaire, ou toute action administrative susceptible d'améliorer les »

**Article 6, 2<sup>ème</sup> ligne :** insérer « surtout » avant « du »

**Article 10, 2<sup>ème</sup> ligne :** insérer « surtout » avant « le maintien »

**Exposé des Motifs, 7<sup>ème</sup> ligne, ajouter après « du volet public » :** « et du volet d'institutions à buts idéaux. Ces secteurs sont complétés par un volet privé d'entreprises internationales à but économique, ayant leur siège... »



## Groupement des Entreprises Multinationales

Aux membres de la commission des Affaires  
Communales, Régionales et Internationales

Genève, le 2 mars 2004

PL 9128 – Audition du 2 mars 2004

Mesdames, Messieurs,

Invité à exprimer son avis sur le contenu du projet de loi mentionné en référence, le Groupement des Entreprises Multinationales (ci-après : GEM) a l'honneur d'exposer ce qui suit :

### 1 Représentativité et rôle du GEM

Le GEM est une association créée il y a plus de 25 ans pour répondre aux besoins des entreprises multinationales implantées dans l'arc lémanique.

Unique en Suisse, le GEM réunit actuellement **55 sociétés multinationales** (dont 50 établies sur le territoire genevois), **employant dans la région plus de 14'000 collaborateurs** (dont une large majorité issue du marché local). A titre indicatif, la masse salariale annuelle des entreprises membres du GEM excède CHF 2 milliards. Leurs dépenses annuelles notamment en loyers, infrastructures, biens d'équipement, prestations de services sous-traitées à des entreprises locales ou voyages représentent plusieurs centaines de millions de francs suisses. Sachant que Genève accueille près de 180 entreprises multinationales, on perçoit aisément l'apport desdites entreprises pour l'économie locale.

Le GEM apporte à ses membres une assistance multidisciplinaire, notamment dans les secteurs des assurances, des relations du travail, de la rémunération, de la gestion des expatriés, des permis de travail, de la sécurité au travail et de la formation. Il procède à des enquêtes de marché et à des études comparatives confidentielles (sur les salaires, les assurances, les fonds de prévoyance, les accidents, les frais, etc...).

Le GEM constitue un groupe représentatif, apte notamment à maintenir et développer les contacts avec les autorités pour faciliter les procédures (notamment en matière de permis de travail, de logement, de communication et de scolarité), en mettant l'accent sur l'apport économique de ses membres pour l'économie locale.

Le GEM poursuit ses objectifs par une mise en commun des forces et des connaissances, par l'étude de projets ou le partage d'expériences (assurance-maladie, assurance-accidents, prévention des maladies, formation professionnelle, outsourcing, corporate shared services, recrutement), dans le cadre de groupes de travail traitant ces aspects.

## 2 Partenariats

Interlocuteur privilégié des départements des ressources humaines des sociétés membres, le secrétariat du GEM est régulièrement sollicité par ceux-ci sur des questions liées à l'implantation de nouvelles unités d'affaires ou au développement d'entités existantes.

Parmi les problématiques récurrentes figurent les thèmes suivants : location ou acquisition de logements, recrutement de main-d'œuvre, écolage, stages en entreprise.

Pour y répondre, le GEM a établi des contacts réguliers et fructueux avec le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), en collaborant étroitement avec les différents offices qui lui sont rattachés, qu'il s'agisse de l'Office de la promotion économique, de l'Office de la main-d'œuvre étrangère ou de l'Office cantonal de l'emploi.

En parallèle, il entretient également des contacts réguliers avec le Département de Justice, Police et Sécurité, plus précisément avec l'Office cantonal de la population, le Département de l'Instruction Publique, pour ce qui a trait à la formation professionnelle et à la scolarisation des enfants des collaborateurs des sociétés membres et le Département des finances.

## 3 Problèmes fréquents

De manière générale, les membres du GEM sont satisfaits de la relation qu'ils entretiennent avec ces différents organismes, étant toutefois précisé que, selon les thèmes abordés, il est nécessaire de mener des démarches en parallèle auprès de divers interlocuteurs.

Toutefois, certaines sociétés membres sont quelque peu déroutées face à la lourdeur de l'appareil administratif ou à la lenteur de certaines procédures. Elles peuvent de plus avoir le sentiment qu'une fois établies à Genève, elles sont livrées à elles-mêmes, en devant rechercher personnellement ou au travers de prestataires de services (aux prestations de qualité inégale et aux tarifs élevés, voire prohibitifs) des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées sur des questions aussi cruciales que le logement ou l'écolage (filrière internationale) des enfants de leurs collaborateurs par exemple. La tâche n'est pas toujours aisée pour les responsables des départements des ressources humaines, à qui il incombe de trouver des solutions, que l'Office de la promotion économique ne peut fournir seul. On peut de surcroît raisonnablement se demander s'il incombe à cet office, en charge de la promotion endogène et exogène, d'assurer également le « service après-vente ». Force est d'admettre que l'offre de Genève pêche justement au niveau de ce service, malgré la bonne volonté et les efforts entrepris par les différents interlocuteurs.

Or, de la réponse aux questions mentionnées ci-dessus à titre exemplatif peut dépendre le maintien ou la venue à Genève de nouvelles « business units », génératrices d'emplois directs et indirects et donc de retombées financières significatives pour Genève.

Il est parfois reproché à certaines sociétés ayant localisé à Genève un nombre important de collaborateurs d'être responsables de l'assèchement du marché du logement ou des places disponibles dans les écoles offrant des filières de formation internationales ou bilingues, critiques parfois relayées par la presse locale. En réponse à ces propos, il nous semble légitime de considérer qu'en invitant ces sociétés à venir s'établir sur son sol, Genève doit être à même de leur offrir les infrastructures nécessaires à leurs collaborateurs. A nos yeux, il ne saurait être question d'instaurer un traitement à deux vitesses, privilégiant les organisations internationales au détriment des sociétés multinationales, sous prétexte que les premières correspondraient mieux à « l'Esprit de Genève ». Cet argument tombe à faux : la richesse de Genève en tant que pôle international repose aussi sur la présence en ses terres de quartiers généraux ou de succursales d'importantes sociétés multinationales, qui contribuent au rayonnement de Genève à l'étranger et assurent sa prospérité.

## 4 Solution

La structure proposée par le PL 9128 nous paraît répondre à l'attente de nos membres, en ce sens qu'il institue un organisme centralisé chargé d'anticiper, voire de résoudre les problèmes.

Certes, il existe déjà diverses structures oeuvrant à leur niveau pour la communauté internationale, qu'il s'agisse de la Mission suisse auprès des Nations Unies, du CAGI, de la Fondation pour Genève ou du GEM pour n'en citer que quelques-unes. Sans véritable coordination, chacune collabore au mieux avec les divers départements, qui interviennent dans le cadre de leurs prérogatives.

Sans remettre en causes les mérites de ces structures, ce qui manque toutefois à nos yeux, c'est un organisme étatique ayant une vision globale, qui appréhenderait la problématique de Genève en tant que centre international dans son ensemble, en anticipant les problèmes ou en coordonnant les réponses à leur donner lorsqu'ils sont du ressort de plusieurs départements, le cas échéant en collaboration avec les autorités fédérales. En ce sens, nous souscrivons pleinement au libellé de l'article 1 du PL 9128, **trouvant en particulier judicieux, eu égard aux considérations qui précèdent, que les auteurs du PL 9128 parlent des « entités internationales », sans opérer de distinction selon qu'elles poursuivent ou non un but lucratif.** Cette notion large coïncide parfaitement avec les buts énoncés à l'article 1 al. 2. **Toute approche qui privilégierait les organisations internationales méconnaîtrait l'importance des entreprises multinationales pour l'économie locale et leurs besoins.**

**La désignation d'un délégué aux affaires internationales aurait pour mérite d'identifier clairement un répondant susceptible non seulement de développer une stratégie globale, mais aussi de contribuer à la résolution de problèmes concrets, qui se posent en des termes identiques en matière d'infrastructures, de recrutement de personnel, de logement ou d'écolage notamment, qu'il s'agisse d'organisations internationales ou d'entreprises multinationales.** Ce délégué servirait en outre de relais auprès des autorités politiques, afin d'informer ces dernières des préoccupations des divers interlocuteurs et proposer des mesures concrètes pour y pallier, évitant ainsi aux entités internationales concernées de devoir chacune prendre leur bâton de pèlerin pour sensibiliser les divers responsables politiques.

Pour remplir son rôle, tel que défini notamment à l'article 3, il conviendra que le délégué aux affaires internationales dispose de l'autorité et des moyens nécessaires. La coordination des activités des divers organismes publics concernés par l'activité des organisations et entreprises internationales l'exige. Dans ce contexte, le choix de la personne appelée à assumer cette charge revêtira une importance toute particulière.

Pour le surplus, nous avons apprécié que ce délégué soit assisté par un groupe interdépartemental ainsi que par une commission consultative aux affaires internationales, qui contribueront à ce que le délégué soit constamment au fait des préoccupations de ses interlocuteurs.

Vous remerciant de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président :

Le secrétaire permanent :

René Gisiger

Philippe Carruzzo

*ANNEXE E*

**CENTRE D'ACCUEIL**  
-  
**GENEVE INTERNATIONALE**

**RAPPORT D'ACTIVITES**

**2002**

Mars 2003

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b>	<b>page 1</b>
<b>Service Accueil</b>	<b>page 2</b>
<b>Logement</b>	<b>page 3</b>
<b>Information aux visiteurs</b>	<b>page 6</b>
<b>Service ONG</b>	<b>page 7</b>
<b>Manifestations sociales et culturelles</b>	<b>page 9</b>
<b>Activités de conseils et relations extérieures</b>	<b>page 12</b>
<b>Développements institutionnels</b>	<b>page 16</b>

<b><u>Annexes :</u></b>	<b>Liste des partenaires institutionnels</b>
	<b>Composition nominative de l'Assemblée générale</b>
	<b>Présentation du personnel selon l'employeur</b>
	<b>Évolution des emplois au sein de "la Genève internationale"</b>
	<b>Domiciliation des Internationaux</b>
	<b>Évolution du bilan et du compte de pertes et profits</b>

## PREAMBULE

Dans un contexte international et national délicats, le Centre d'Accueil - Genève Internationale (CAGI) a connu un exercice 2002 globalement satisfaisant.

En effet, en raison d'une conjoncture immobilière lémanique tendue et de l'importance des activités menées par les Organisations internationales sises à Genève, laquelle se traduit par un intérêt marqué de la part de nombreuses Organisations Non Gouvernementales pour ouvrir un bureau à Genève, le Centre d'Accueil a pu consolider son rôle d'acteur majeur de la politique d'accueil de "la Genève internationale", telle que voulue et soutenue par les autorités fédérales et cantonales. Les chiffres figurant dans ce rapport vous en convaincront.

Le CAGI a pu également poursuivre ses efforts visant à rapprocher les locaux et les Internationaux, en organisant, de son propre chef, ou en partenariat avec d'autres entités, diverses manifestations à cet égard.

Sur le plan de son fonctionnement, le Centre d'Accueil a pu renforcer la professionnalisation de ses services, l'essentiel de son personnel étant désormais salarié, alors que dans les premières années de son activité à La Pastorale, il reposait beaucoup sur du personnel temporaire, notamment en rupture de travail. Ce développement nous permet de disposer désormais d'un personnel qui développe sa propre mémoire institutionnelle, et est ainsi mieux à même de satisfaire les demandes de nos clients. Que l'ensemble de notre personnel soit ici remercié pour son engagement.

Cet aspect positif de notre activité, à savoir d'avoir contribué à l'insertion professionnelle de plusieurs personnes, se traduit toutefois par des charges financières importantes découlant de ces engagements. Si on considère également des dépenses uniques et importantes liées à notre site internet, cela explique en grande partie le résultat financier négatif (à hauteur d'environ Frs 10'000) qui est constaté. Le Centre d'Accueil s'attellera, en 2003, à équilibrer ses dépenses.

Sur le plan institutionnel, l'arrivée d'un nouveau membre associé et d'un nouveau membre sympathisant porte à 21 les partenaires du CAGI, actionnariat particulièrement imposant certes, mais qui se traduit aussi par une complexité croissante de notre travail afin de satisfaire les attentes, parfois contradictoire de nos membres, et d'agir dans un sens qui incite ces derniers à renouveler leur effort, financier ou en nature, en faveur du CAGI. Que l'ensemble de nos partenaires soit ici également remercié pour la qualité et l'importance de leur soutien.

La question des conditions-cadres de la région lémanique demeure, et le Centre d'Accueil, dans la mesure de ses modestes moyens d'influence, et en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels, ne ménage pas sa peine, et ne la ménagera pas, pour y remédier, et ce afin que *la Genève internationale* puisse conserver l'avantage comparatif exceptionnel qu'elle a acquis sur le plan mondial, jalosé dans les capitales de nombreux pays - et pas des moindres -, et qui en fait le siège d'instances multilatérales de premier plan, et un haut lieu de la diplomatie internationale.

Steve BERNARD  
Directeur

## SERVICE ACCUEIL

### Nouvelle organisation

Dans un souci permanent d'offrir un accueil et des services de qualité à nos visiteurs, plusieurs nouvelles dispositions ont été prises au cours de l'année 2002.

Tout d'abord, la création d'un "Service Accueil" fonctionnant comme l'organe central des activités d'accueil du Centre et supervisant directement les cellules Logement et Information mises à disposition de nos visiteurs.

Un nouveau collègue été engagé au printemps pour renforcer l'équipe Accueil face aux sollicitations croissantes de nos visiteurs. Le Chef du Service et ses désormais deux collaborateurs sont en mesure de répondre de manière polyvalente et polyglotte aux différentes demandes qui leur sont adressées.

Enfin, les heures d'ouverture aux visiteurs ont été élargies (3 heures supplémentaires par semaine), en plus de la possibilité nouvelle pour nos visiteurs de nous contacter désormais "en ligne" par le biais de notre site internet.

### L'accueil des visiteurs en chiffres

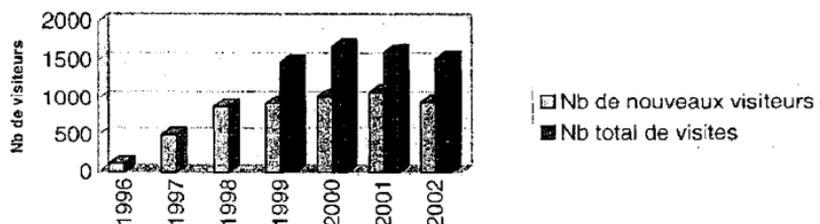
Cette année, 957 nouveaux dossiers de visiteurs ont été enregistrés, ce qui représente une légère baisse par rapport aux deux années précédentes (1'028 pour l'année 2000, et 1'087 en 2001).

Ceci s'explique d'une part par la récente mise à disposition sur notre site internet d'une "boîte de dialogue" interactive à travers laquelle fonctionnaires internationaux et diplomates, encore à l'étranger ou déjà en poste à Genève, peuvent directement nous contacter et trouver réponses à leurs questions sans devoir nécessairement se déplacer jusqu'à nos bureaux pour s'enregistrer, et d'autre part, par la mise en ligne d'un nombre important d'informations complètes et variées sur notre site internet.

En 2002, un total de 1'523 personnes ont rendu visite au Service Accueil.

Ce chiffre, en comparaison avec celui précédemment évoqué, met en évidence l'importance des visites répétées de la part de nombreux Internationaux qui ont recours plusieurs fois à nos services avant de trouver à se loger, ceci en conséquence de la diminution actuelle de l'offre immobilière.

Scénario identique à l'année 2001, les nouveaux arrivants résident dans des logements provisoires pendant une durée moyenne d'un mois avant de trouver à se loger convenablement.

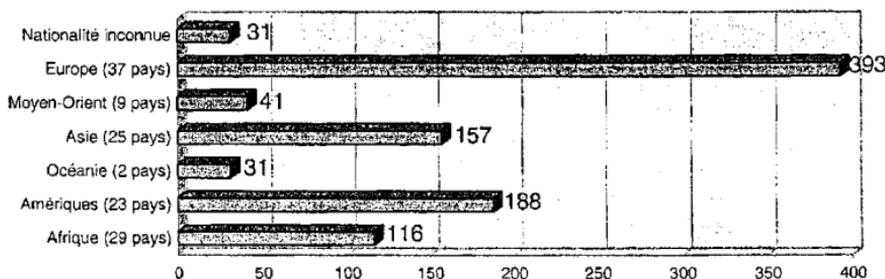


Au total, le Service Accueil a été contacté pour diverses demandes par 47 Organisations internationales, 102 Missions permanentes et 50 Organisations Non Gouvernementales (ONG) à vocation internationale.

A noter, une augmentation constante des contacts avec des ONG, en partie dus à l'étroite collaboration développée avec les activités du Service ONG (voir plus loin). La plupart de ces ONG sont à la recherche de bureaux en vue d'une implantation dans notre région.

Il est à relever que les visiteurs du Centre d'Accueil arrivent des 5 continents et de 125 pays différents (sur environ 190 pays existants).

Origines des visiteurs (année 2002 / 957 visiteurs)



## LOGEMENT

### Activités immobilières en chiffres

Depuis la création du Centre d'Accueil, les Internationaux sont de plus en plus nombreux à faire appel à notre institution pour son efficace assistance en matière de logement.

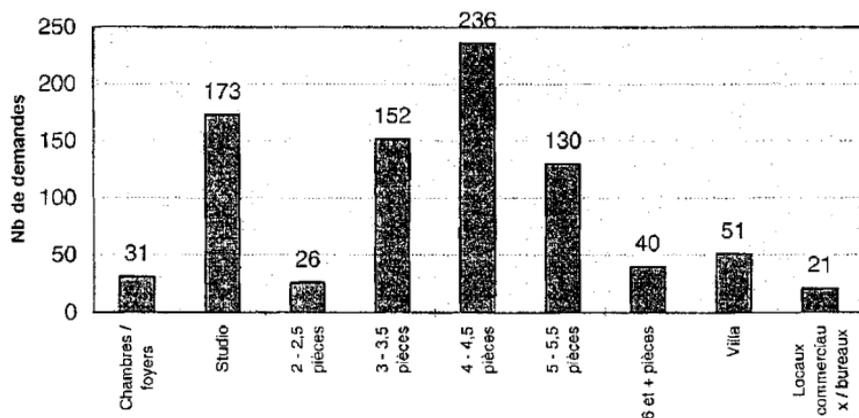
Grâce au précieux soutien de nos partenaires immobiliers (Société des Régisseurs de Genève / Chambre Genevoise Immobilière) et hôteliers (Société des Hôteliers de Genève), et grâce à la notoriété croissante du Centre d'Accueil sur la scène locale, le Service Accueil bénéficie d'une richesse de contacts et d'information lui permettant de procurer des services de qualité reconnue aux Internationaux de Genève, et ce malgré l'importante pénurie actuelle de logement.

Pour l'année 2002, 93 % des demandes adressées au Service Accueil ont impliqué une assistance en matière de logement, et 86 % la recherche d'un objet immobilier à la location ou à l'achat.

### Logements recherchés

47% des recherches ont porté sur des grands appartements (4 pièces genevois et plus), 41 % sur des appartements plus petits (1 à 3 pièces), 6 % sur des villas, 4 % sur des chambres (foyers/hôtels/chez l'habitant) et 2 % sur des bureaux.

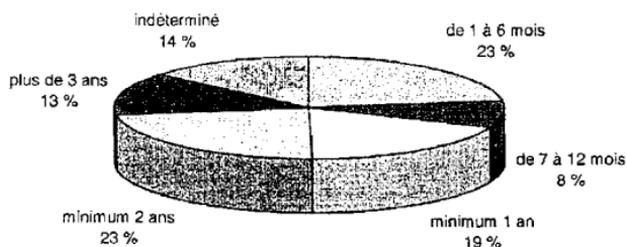
### Typologie des logements recherchés (année 2002 / 860 demandes)



Environ 28 % des recherches ont concerné des logements meublés. Ce taux augmente progressivement d'année en année et démontre les besoins importants de la part de nombreux Internationaux au bénéfice de contrats de travail à durée limitée (consultants ; stagiaires ; titulaires de contrats court terme ; etc.) pour des logements temporaires et meublés.

Ceci n'est pourtant pas étonnant quand on note qu'en 2002, 31 % de nos visiteurs ont un contrat de travail d'une durée initiale inférieure à un an !

### Durée initiale des contrats de travail de nos visiteurs (année 2002)



A noter que durant l'année 2002, le Service Accueil a été sollicité par de très nombreux stagiaires en quête d'un logement bon marché à Genève. Ces stagiaires sont certainement les plus démunis face à la situation immobilière actuelle et éprouvent toutes les difficultés pour trouver à s'héberger.

Il faut savoir que ces personnes ne sont pas prises en main par leur employeur pour ce qui est du logement, sont au bénéfice de contrats de travail à court terme renouvelables et sont majoritairement non rémunérées. Par conséquent, le Centre d'Accueil représente souvent l'unique soutien possible pour leur recherche d'un logement bon marché.

Le Service Accueil a pris les mesures nécessaires pour tenter de constituer rapidement un réseau de "chambres chez l'habitant", notamment en incitant les Internationaux à accueillir et à louer une chambre chez eux pour des stagiaires.

### Régions recherchées

Les préférences géographiques de nos visiteurs à la recherche d'un logement se sont portées principalement sur la Ville et le Canton de Genève. 10 % d'entre eux étendent leurs recherches dans le canton de Vaud jusqu'à la hauteur de Nyon et 8 % sont prêts à s'installer sur France, entre St-Genis et Divonne.

Pour des raisons professionnelles, 35 % de nos visiteurs souhaitent trouver un logement sur la rive droite uniquement (Vaud et France compris), alors que 60 % d'entre eux envisagent également de s'établir sur la rive gauche.

### Autres activités du Service

Le Service Accueil s'est occupé également de :

- 28 relectures de bail;
- 15 litiges immobiliers;
- 29 entretiens pour des conseils en immobilier;
- 21 recherches de bureaux pour des Représentations diplomatiques et ONG;
- 32 Ambassadeurs et 11 Hauts responsables d'Organisations internationales.

### Demandes via notre site internet

Le nouveau site internet du Centre d'Accueil (voir plus loin) met dorénavant à disposition un "formulaire de contact" par lequel tous les fonctionnaires internationaux et diplomates, encore à l'étranger ou déjà à Genève, peuvent soumettre leurs demandes ou questions au Service Accueil. Il est à présent possible de bénéficier de nos conseils sans devoir nécessairement se déplacer jusqu'à nos bureaux, permettant un gain de temps considérable pour tous et une facilité appréciable en terme de communication.

Ainsi, depuis le début de l'année, le Service Accueil a traité plusieurs centaines de demandes spécifiques reçues par le biais du "formulaire de contact" et provenant des quatre coins du monde. Les 35 % de personnes non-bénéficiaires de nos services ont été poliment orientées vers d'autres organismes pouvant les assister et les 65 % des demandes restantes ont été l'objet de conseils pratiques en tout genre, dont les 3/4 concernant le logement. Les autres informations prodiguées ont porté principalement sur les écoles, crèches, permis de travail, loisirs et transports.

78 % des demandeurs travaillaient (ou allaient travailler) pour le compte d'une Organisation internationale, 13 % pour une Mission permanente et 9 % pour une ONG internationale. 51 % des demandeurs étaient d'origine européenne, 25 % du continent américain, 10 % d'Afrique, 10 % de l'Asie et 4 % du reste du monde.

Ces différentes statistiques ne prennent pas en compte les nombreuses autres demandes reçues individuellement par le biais du courrier électronique, dont 145 courriers électroniques sollicitant une assistance en matière de logement.

### Documentation pour visiteurs

En plus des services rendus, le Service Accueil remet en fin d'entretien à chacun de ses nouveaux visiteurs un *welcome kit* (jeu d'informations pratiques et touristiques), une mallette de bienvenue (avec divers articles promotionnels), ainsi qu'un *housing kit*.

Le *housing kit* est une nouveauté de 2002 et se présente comme une brochure bilingue d'informations immobilières. Plus qu'un complément de documentation, il s'agit d'un véritable guide pratique facilitant toutes les démarches immobilières (recherche d'un logement; garantie bancaire; état des lieux; liste des régies; etc.) auxquelles un International doit faire face lors de son installation dans notre région.

## INFORMATION AUX VISITEURS

### Consolidation de l'information sur notre site internet

Un important travail de maintenance de notre site internet a été entrepris par le Service Accueil tout au long de cette année.

De nouvelles pages d'information ont été rajoutées (voir liste ci-après), sans compter les nombreuses modifications et mises à jour effectuées sur l'ensemble des données présentes sur les versions française et anglaise du site internet.

#### Nouvelles pages d'information ajoutées sur notre site internet au cours de l'année 2002

Bibliothèques / médiathèques	Téléphone	Chambres pour stagiaires
Info-neige (stations de ski)	Hôtels / réservation	Festivals de la région
Parcs d'attractions de la région	Happy Hours	Auto-écoles
Stationnement	Course de l'Escalade	

A noter la précieuse collaboration de l'Etat de Vaud pour la mise à disposition de documentations variées (écoles; petite enfance; emploi; loisirs; etc.), lesquelles ont été intégrées sur le site.

Au cours de l'année, de nombreux messages ont été reçus par le biais de notre formulaire "feedback", mini-formulaire disponible en ligne, qui permet aux visiteurs de notre site internet de nous faire part de leurs commentaires ou suggestions afin d'améliorer l'information donnée sur le site.

### Médiation et sensibilisation

Durant l'année 2002, le Service Accueil s'est fortement impliqué dans la sensibilisation de ses partenaires (Autorités fédérales et cantonales, milieux immobiliers et hôteliers) sur les difficultés grandissantes et pénalisantes qu'ont les Internationaux à trouver un logement à Genève.

En compagnie de la Direction du Centre, le Chef du Service Accueil a participé à, ou initié, plusieurs plates-formes de dialogue débattant de la pénurie actuelle de logement, telles :

- l'Observatoire du logement, organisé par l'Office Cantonal du Logement ;
- le Groupe de travail réunissant la Mission Suisse, les associations immobilières, la FIPOI et des Représentants des autorités cantonales;
- le Comité Diplomatique;
- la Société des Hôteliers de Genève;
- nos partenaires immobiliers (Société des Régisseurs et Chambre Genevoise Immobilière).

### Développement du site internet

L'année 2002 aura vu un très fort développement de l'utilisation de notre site internet, [www.cagi.ch](http://www.cagi.ch), entré en fonction à fin 2001.

Ce site, entièrement bilingue, français et anglais, a connu une forte progression du nombre de ses visiteurs, le nombre quotidien moyen de ces derniers passant de quelque 170 en janvier 2002 à 630 en décembre de la même année, soit une multiplication par près de 4 de l'accès à ce site. Si on omet les périodes de fins de semaine, le site enregistre régulièrement des pointes journalières de plus de 1'000 visiteurs (définies comme une personne qui reste moins de 30 minutes sur le site, même si elle 'surfe' sur plusieurs dizaines de pages durant ce laps de temps).

Rappelons que le site internet du CAGI fournit au visiteur, qu'il soit International ou non (car nous n'avons pas souhaité introduire des codes d'accès ou des mots de passe pour s'assurer que

seuls les diplomates et bénéficiaires du CAGI y aient accès) de nombreuses informations pour tout expatrié étranger, avec un accent sur les trois domaines suivants :

- un portail vers les sites officiels de la Confédération suisse, de l'Etat de Genève, du Canton de Vaud, et de la Ville de Genève;
- un portail vers les institutions multilatérales sises dans la région, ainsi que vers les coordonnées des nombreuses Missions permanentes et Consulats qui s'y trouvent ;
- des informations pratiques couvrant des dizaines de domaines d'information facilitant le séjour dans la région des Internationaux, et couvrant tous les aspects pratiques liés à leur installation, et qui est régulièrement mis à jour par le Service Accueil du CAGI.

Les thèmes d'informations les plus sollicités par les visiteurs de notre site concernent : les informations immobilières, les questions sur l'emploi, les écoles privées, les coordonnées des Missions et Consulats, les cours de langues, etc.

Avec son site internet, le CAGI dispose ainsi d'un précieux instrument complémentaire de sa politique d'information et d'assistance aux Internationaux, permettant ainsi de fournir en ligne et en tout temps des informations souvent poussées sur des sujets nombreux, déchargeant par la même occasion le personnel de la Réception et du Service Accueil du CAGI qui peuvent ainsi se concentrer sur des nouveaux arrivants ou sur des personnes et demandes nécessitant des recherches plus complexes.

## SERVICE ONG

### Généralités

Durant l'exercice écoulé, le Service ONG a poursuivi et renforcé son travail d'assistance aux ONG internationales désireuses de s'installer à Genève ou qui y sont déjà implantées.

Ainsi, le Service ONG a reçu quelque 170 visites officielles :

- 161 visites de délégués des Organisations Non Gouvernementales, représentant 133 ONG différentes, dont 30 n'avaient pas de bureaux à Genève
- 10 visites de responsables de Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres Organisations internationales.

Les délégués des ONG ont approché le Service ONG pour obtenir divers renseignements tels que conseils pour la création d'un bureau à Genève, introduction de leur dossier auprès des autorités genevoises, facilités que ces dernières peuvent offrir pour l'installation de leur ONG dans notre canton (exonérations fiscales, locaux ou subventions).

Les représentants des Missions permanentes ou des Organisations internationales ont contacté le Coordinateur ONG pour obtenir des informations concernant les ONG qui participent à telle session onusienne ou suivent les travaux de telle instance internationale.

Pour faire face à la charge croissante du Service ONG, la Direction du CAGI a pu renforcer le secrétariat du Service ONG par l'engagement, en mai 2002, d'une collaboratrice à mi-temps.

### **Commission Interdépartementale sur la Genève Internationale (CIGI)**

Le Service ONG met en application les règles et décisions élaborées et décidées par la Commission Interdépartementale sur la Genève Internationale (CIGI), présidée par le Chef du Protocole de l'Etat de Genève, et où siègent des hauts responsables de tous les Départements de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, de la Mission suisse près l'ONU, et du CAGI.

Après étude des demandes soumises au Service ONG, le Coordinateur ONG soumet les dossiers aux membres de la CIGI, qui discutent des dossiers entre eux ou dans le cadre des séances plénières.

A ce propos, il est intéressant de noter que sur une trentaine d'ONG qui ont souhaité pouvoir bénéficier d'appuis de l'Etat de Genève quant à leurs infrastructures en locaux, seuls 14 dossiers ont pu être soumis en CIGI, des insuffisances dans les dossiers présentés au Coordinateur ONG expliquant la différence.

Sur 9 demandes d'ONG portant sur des exonération fiscales et soumises en CIGI, seules 3 ont été acceptées.

Au titre des demandes de subventions financières, 3 ONG ont obtenu de tels appuis. Une douzaine de permis de travail ont été octroyés à des ONG internationales, via l'intermédiation du Service ONG, mais ce chiffre ne reflète pas l'ensemble des permis octroyés à de telles entités, car plusieurs ONG contactent directement les services compétents de l'Etat.

Des 55 ONG étrangères qui ont approché le Service ONG pour ouvrir une représentation à Genève, 10 ONG se sont effectivement installées dans la région en 2002. (Rappelons qu'il peut s'écouler un laps de temps significatif entre le moment où une ONG considère la région lémanique comme un possible lieu d'implantation, et le moment où la décision est concrétisée, et ce après avoir obtenu les réponses aux diverses questions administratives et demandes de soutiens que l'ONG a déposées, et après avoir comparé ces avantages avec ceux offerts par d'autres villes ou pays.)

### **Base de données des ONG internationales**

Durant l'année écoulée, le Service ONG s'est attelé à mettre en place une base de données des ONG internationales, sises dans la région genevoise, qui soit la plus exhaustive possible. Il s'agit d'un travail délicat et de longue haleine, car il n'existe aucun registre officiel des ONG internationales, lesquelles se constituent librement en Suisse, et peuvent déployer une activité qui reste souvent méconnue des autorités, notamment si elles n'ont pas sollicité de soutien des autorités, tels ceux évoqués plus haut.

Cette base de données, qui comptait à fin décembre 2002 près de 500 ONG à vocation internationale ayant leur siège ou un bureau de représentation à Genève, est appelée à être un instrument précieux de pilotage et de surveillance de la politique ONG de l'Etat de Genève, tant par la photographie qu'elle donnera de ces ONG et des éventuels soutiens étatiques dont elles bénéficient, que par la mémoire de l'évolution de ces organisations et de leur présence à Genève qu'elle fournira.

### **Contacts divers**

Afin de disposer d'une bonne vision de la scène des ONG internationales basées à Genève, le Coordinateur ONG maintient d'étroits contacts avec le Bureau des ONG de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi qu'avec les différents services de liaison avec les ONG mis en place par les agences spécialisées du système des Nations Unies.

## **MANIFESTATIONS SOCIALES ET CULTURELLES**

### **Geneva Opera Pool**

Sous le label "Geneva Opera Pool", le Cercle du Grand Théâtre, en collaboration avec le Centre d'Accueil, organise chaque saison et depuis 1997 une soirée dédiée à la communauté diplomatique et consulaire ainsi qu'aux internationaux. Cet événement fort prisé bénéficie du généreux soutien du Cercle du Grand-Théâtre (réunissant des sociétés jouant un rôle important dans le tissu économique genevois), de la Ville de Genève, de l'Etat de Genève et de la Confédération suisse.

Le 24 février 2002, les invités ont entendu, à l'occasion d'une avant-première mise en scène par Pierre Constant, la fameux opéra lyrique "Manon Lescaut" de Giacomo Puccini.

Le Secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères, M. Franz von Däniken, s'était déplacé pour cette occasion.

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Vladimir Petrovsky, la Présidente du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, Mme Micheline Calmy Rey et le Maire de la Ville de Genève, M. Manuel Tornare, étaient présents.

### **Fête de la Communication**

Comme à l'accoutumée, le Centre d'Accueil a apporté son soutien logistique (notamment par la mise à disposition de nos nombreux fichiers) à la Fête de la Communication, manifestation annuelle du Club Suisse de la Presse, qui s'est tenue le 29 août 2002 sur le site de la Pastorale. Comme son nom l'indique, cette fête réunit des professionnels de la presse, des relations publiques, du marketing et de la communication, ainsi que les nombreux contacts du CAGI, permettant ainsi de développer les contacts du Centre d'Accueil avec les milieux de la communication.

### **Happy Hours**

Dans le but de stimuler, dans une ambiance agréable et conviviale, les échanges entre la communauté internationale et locale, avec le soutien de la Fondation pour Genève, le Centre d'Accueil a mis sur pied les "Happy Hours". Ces dernières se tiennent depuis le printemps 2002 chaque troisième jeudi du mois à la Villa La Pastorale même et sont entièrement organisées par le personnel du CAGI, ce qui renforce l'esprit de corps du personnel.

Des rencontres supplémentaires ont eu lieu en été dans des buvettes sur le quai Wilson et à la Villa La Pastorale. Une soirée spéciale sous le signe de l'Escalade a été organisée en décembre à laquelle les participants sont venus déguisés. Durant cette soirée, de grands moments de festivité ont été partagés tels qu'un concours de déguisement, une grande marmite en chocolat et la traditionnelle soupe de légumes de l'Escalade.

Le nombre des participants à ces rencontres, qui ont gagné en notoriété vu qu'elles se tiennent en un même site, a maintenant atteint un rythme de croisière idéal, en moyenne près de 100 personnes y participent. On a pu constater que la qualité du site de La Pastorale contribue à attirer désormais des diplomates en nombre croissant.

Les "Happy Hours" engendrent de nombreux contacts et sont le cadre d'échanges d'opinions, langues et cultures, à l'image d'une Genève cosmopolite et accueillante. Elles permettent aux Internationaux de tisser des liens avec tous les milieux du travail sur la place de Genève, ce qui constitue un bon départ pour leur intégration dès l'arrivée à Genève.

Les "Happy Hours" ont désormais leur page internet sur laquelle figurent le programme et les photos souvenirs des rencontres organisées ([www.cagi.ch/fr/happyhours.htm](http://www.cagi.ch/fr/happyhours.htm)).

### **Welcome Luncheon**

Le Centre d'Accueil a collaboré avec la Fondation pour Genève à la mise sur pied d'un comité d'accueil. Animé essentiellement par des bénévoles de la Fondation précitée, ce comité contacte les nouveaux venus par téléphone afin de leur souhaiter la bienvenue et, si besoin est, de les aiguiller vers le Centre d'Accueil pour d'éventuelles questions relatives à leur processus d'installation.

Tous les deux mois, les deux entités susnommées organisent une rencontre, le " Buffet Luncheon ", à La Pastorale, à l'occasion de laquelle les Internationaux rencontrent des dames de la Fondation pour Genève, des membres du Centre d'Accueil ainsi que d'autres personnes récemment arrivées à Genève. Cette rencontre fort prisée se déroule de manière informelle et conviviale. La Fête de l'Escalade n'ayant pas pu se tenir cette année à la Pastorale en raison du calendrier très chargé de la Compagnie de 1602 fêtant le 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'Escalade, le *Welcome Luncheon* a proposé un exposé sur cet important événement genevois lors de la rencontre de décembre 2002.

### **Spectacle "Son et Lumière" sur l'Escalade - Sur les Ailes du Temps**

En collaboration avec la Fondation pour Genève et avec le grand soutien des Banques Pictet et Cie et Ferrier-Lullin et Cie SA, le Centre d'Accueil a pu inviter plus de 200 internationaux, arrivés à Genève depuis le début de l'année 2002, à un spectacle historique recensant plus de 300 figurants de la Compagnie de 1602. Ces représentations émouvantes et hautes en couleurs se sont tenues dans le parc des Bastions entre le 14 et 23 août 2002 et ont connu un très grand succès.

### **Grillade pour les partenaires du Centre d'Accueil**

La deuxième édition de cette rencontre informelle réunissant nos principaux contacts quotidiens sur le domaine de La Pastorale, les partenaires du Centre et les membres du Comité, de même que des Autorités municipales et cantonales, s'est tenue le 4 septembre 2002.

Plus de soixante invités ont pris part à cet événement convivial dans le jardin de la Pastorale.

### **Expo.02 : invitation aux Consuls de carrière**

Le Centre a pu associer les Consuls de carrière à la Journée cantonale genevoise qui s'est tenue le 14 septembre 2002 sur l'arpeplage d'Yverdon, les chefs des Missions permanentes ayant déjà été invités, au début de l'été, par le Représentant permanent de la Mission Suisse, à visiter cette grande exposition. Une vingtaine de personnes du Corps consulaire de carrière ont donné suite à cette invitation pilotée par un Comité spécial qui avait réservé un train spécial pour cette occasion.

### **Fête des vendanges**

La Fête des vendanges de Russin, manifestation automnale à laquelle la Genève internationale est associée depuis plusieurs années, a vu la participation d'une centaine de représentants de la communauté internationale qui ont été conviés à un apéritif chez un viticulteur et puis invités à suivre le traditionnel cortège. De nombreux conseillers d'Etat s'étaient déplacés à cette occasion.

Au delà de la promotion du terroir, souvent méconnu de nos hôtes, cette rencontre agit de manière positive sur le climat d'accueil que le Centre s'attache à promouvoir.

### **Antenne culturelle à l'ONU**

L'antenne culturelle et d'information (appelé aussi kiosque culturel), sis au Palais des Nations, siège de l'Office des Nations Unies à Genève, est en activité depuis novembre 2000 et connaît un succès grandissant. Offrant un accès facilité à la réservation et à l'achat de billets pour une soixantaine de salles de spectacles de la Suisse romande par l'intermédiaire du réseau Billetel, et mettant l'accent sur un service personnalisé, cet espace est ouvert tous les jours et desservi par des étudiants, collaborateurs culturels, engagés par le Centre. En plus de l'information culturelle, l'équipe du kiosque se retrouve également à donner des renseignements sur Genève et la Suisse. L'offre culturelle s'est maintenant étendue à toute la région lémanique. Le volet touristique est dorénavant aussi présent sur le kiosque, notamment grâce au précieux concours de Genève Tourisme, membre sympathisant du Centre d'Accueil.

Le kiosque a sensibilisé les Internationaux à la tenue de la grande manifestation Expo.02 en assurant la vente de billets d'entrées. La direction d'Expo.02 a consenti à permettre aux internationaux de bénéficier de tarifs préférentiels. La vente des billets du traditionnel Gala du Personnel de l'ONUG et ceux de la tombola du Bazar des Nations Unies a à nouveau été assurée par le kiosque.

En raison de grandes difficultés pour la mise en place d'un nouveau système de réservation Billetel, le personnel du kiosque a été fortement pénalisé dans l'accomplissement de son travail, de même que toutes les antennes Billetel. Les nombreuses pannes et finalement la mise hors service du réseau ont porté préjudice aux étudiants engagés par le CAGI et qui desservent le kiosque. Ils ont cependant tout entrepris pour que la clientèle soient satisfaite et ont fait preuve de grande improvisation et d'ingéniosité,

Le kiosque n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide financière précieuse de la Fondation Hans Wilsdorf qui le soutient depuis sa naissance.

### **Bourse de l'emploi pour les domestiques privés et employeurs**

Plusieurs mois ont été nécessaires pour faire mieux connaître cet instrument qui met en relation employeurs et employés, par le truchement du Centre d'Accueil.

Le personnel domestique est de plus en plus nombreux à ne pas vouloir loger chez son employeur, pouvant ainsi garder une plus grande liberté. Avec le départ en été/automne de nombreux diplomates et fonctionnaires internationaux qui n'ont pas pris leur personnel avec eux et l'arrivée de nouveaux qui ont conservé leur personnel domestique de leur destination antérieure, maintes employées n'ont pas retrouvé d'employeur.

## ACTIVITES DE CONSEILS ET RELATIONS EXTERIEURES

En plus de ses activités de base que sont l'accueil et l'information aux Internationaux, l'assistance aux ONG désireuses de s'établir à Genève, et la mise sur pied de manifestations conviviales entre Internationaux et locaux, le Centre d'Accueil est régulièrement sollicité pour participer à des réunions ou aux travaux d'organismes tiers, ou pour fournir informations et conseils en relation avec la connaissance que le Centre d'Accueil a développée de la *Genève internationale*.

De plus, le Centre d'Accueil, en raison de sa position privilégiée au centre d'un réseau qui la relie avec les autorités publiques genevoises et vaudoises, les autorités fédérales (via la Mission suisse), les Organisations Internationales, les Représentations permanentes, les ONG internationales, de nombreuses associations et entreprises du secteur privé, et ses partenaires institutionnels, a eu l'occasion d'intervenir ou d'être associé à de nombreux dossiers.

### Les Internationaux faces à la pénurie immobilière

Si la pénurie immobilière qui affecte Genève depuis quelques années touche bien évidemment l'ensemble de la population genevoise, et notamment celle qui souhaite déménager dans des locaux plus appropriés, elle affecte particulièrement les nouveaux Internationaux, sous contrat professionnel, et qui, arrivant à Genève, se trouvent face à une offre immobilière fort réduite ou dans un rapport qualité-prix peu favorable.

Aussi, le Centre d'Accueil a mis sur pied un groupe de travail qui réunit des représentants de l'Etat de Genève, la Mission suisse, les associations immobilières (SR et CGI), la FIPOI et du CAGI, afin d'étudier les possibilités d'améliorer l'accès des Internationaux au marché immobilier local.

Il ne s'agit pas en l'occurrence de créer une discrimination qui serait cette fois-ci en faveur des Internationaux, mais plutôt d'intervenir auprès des opérateurs immobiliers pour leur faire comprendre l'intérêt, pour leur propre entreprise, que de traiter avec une clientèle qui s'est historiquement révélée très stable dans sa présence à Genève, contrairement à d'autres populations plus soumises aux variations conjoncturelles, notamment dans le secteur privé.

Sans rentrer dans le détail des propositions qui sont à l'étude, nous pouvons mentionner des contacts pris avec la Société des Hôteliers de Genève, afin de renforcer la sensibilisation des établissements hôteliers à l'intérêt d'avoir comme clientèle des Internationaux qui souvent, et pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sont en attente d'un bien immobilier stable et doivent par conséquent séjourner dans un tel établissement.

Un séjour de longue durée étant assuré aux hôteliers, une tarification plus favorable pourrait leur être appliquée.

La question de l'accès des Internationaux au marché immobilier local (qu'il soit genevois, vaudois, ou de France voisine) est d'autant plus importante que cette question devient pénalisante pour les efforts que les autorités fédérales et genevoises entreprennent en vue d'attirer des Organisations internationales ou des entreprises multinationales.

Le Comité Diplomatique, qui réunit des représentants des Missions permanentes à Genève, de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que autorités de l'Etat-hôte, s'est inquiété à diverses reprises de la situation immobilière locale. Le Centre d'Accueil a d'ailleurs participé, aux côtés de la Mission suisse, de la Chambre Genevoise Immobilière et de l'Office Cantonal du Logement, à une séance d'un groupe de travail dudit Comité chargé d'étudier les moyens permettant d'améliorer cette situation.

Genève, qui vit tant de la présence des Internationaux et de son image à travers le monde, se doit de sensiblement améliorer son offre immobilière pour éviter que s'installe auprès de nos hôtes Internationaux une perception négative de Genève.

Certes, si la pénurie immobilière découle de la période de haute conjoncture qu'a connue Genève ces dernières années, le ralentissement économique que le bassin genevois déplore depuis quelques mois malheureusement devrait se traduire par une détente sur le marché immobilier qui permettrait (à quelque chose, malheur est bon) d'améliorer l'offre immobilière pour les nouveaux arrivants, ainsi que pour la population genevoise.

### **Ecoles privées internationales**

Après le logement, une autre condition qui affecte le cadre de vie de nos hôtes Internationaux est celui de l'éducation offerte à leurs enfants. A cet égard, en raison de la durée de séjour souvent brève (2 à 3 ans) de nombre d'Internationaux, ces derniers doivent souvent se tourner vers les écoles privées internationales pour scolariser leurs enfants. A cet égard, un nombre restreint de ces écoles représente l'essentiel de l'offre à disposition.

Or, en raison de la haute conjoncture relevée précédemment, et de l'arrivée à Genève de quelques entreprises ou divisions de ces dernières, la demande de places auprès des écoles privées a littéralement explosé ces dernières années. Ces écoles ont fait face tant bien que mal à cet afflux inattendu, mais n'ont pu empêcher que plusieurs centaines d'enfants soient mis sur des listes d'attente de places.

Une telle situation a eu pour conséquence que nombre d'Internationaux, vivant à la fois dans l'incertitude immobilière (voir plus haut) et dans l'incertitude des conditions de scolarisation de leurs enfants, ressentent une frustration quant à leurs conditions d'accueil à Genève, du moins durant les premiers mois de leur séjour.

Aussi, pour remédier à cette situation, l'Association Genevoise des Ecoles Privées, soutenue dans cette circonstance par l'Office de la promotion économique du Canton de Genève, le Groupement des Entreprises Multinationales et appuyée par le CAGI, ont mis en place, sous l'égide de l'AGEP, un système informatique qui permet d'avoir une vision épurée des inscriptions pendantes auprès des écoles privées internationales (à savoir d'éviter qu'un enfant inscrit dans trois ou quatre écoles différentes, ne soit comptabilisé autant de fois, dopant ainsi l'impression de pénurie).

Il est à espérer qu'un tel système, combiné avec des efforts méritoires des différentes écoles à accommoder cette demande nouvelle (également par des constructions additionnelles et des engagements de personnel), pourra contribuer à résorber ce goulet d'étranglement ponctuel qui complique sérieusement la vie des nouveaux arrivants à Genève.

Dans ce cas également, l'absence malheureuse de vent dans les voiles de l'économie genevoise devrait se traduire par une réduction des inscriptions dans les écoles privées, notamment de la part de parents actifs auprès du secteur privé genevois.

### **Coordination des congrès à Genève**

Genève, ville de services par excellence, est un lieu privilégié pour y tenir des congrès de natures diverses : économiques, scientifiques, techniques (Salon de l'Auto), culturels (Salon du Livre), et diplomatiques.

Si les congrès de nature diplomatiques se déroulent généralement au sein des instances internationales mêmes (souvent au Palais des Nations ou au Centre International de Conférences de Genève, et que les autres congrès se tiennent plutôt à Palexpo ou dans les hôtels de la région, il se pose parfois un problème de coordination en ce qui concerne l'occupation des établissements hôteliers durant ces périodes de congrès.

Aussi, soucieuse d'éviter dans la mesure du possible des collisions de réservations de capacités hôtelières, et dans le but indirect de contribuer à mieux répartir dans l'année l'occupation dans les hôtels, le Centre d'Accueil, en collaboration avec Genève-Tourisme, s'est efforcé d'améliorer cette situation.

Certes, à défaut d'imaginer une solution de type dirigiste qui verrait une instance unique qui enregistrerait, d'une part, tous les congrès réunissant des délégués étrangers à Genève, avec indication du nombre de ces derniers, et la durée de la manifestation, et qui ait la vision en tout temps des chambres disponibles auprès des instances hôtelières de la région, et pouvant ainsi attirer l'attention du premier nommé sur les possibilités ou impossibilités d'hébergement, d'autre part, il est à espérer que les quelques efforts que le Centre d'Accueil a mené auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de Genève-Tourisme et de la Société des Hôteliers de Genève, contribueront à mettre en place un climat qui verra le/la responsable d'un congrès futur, s'enquérir préalablement sur les possibilités d'hébergement de ces délégués.

La solution idéale ne saurait venir de la mise en place d'une solution technologique apparemment simple (par exemple la mise en place d'un site internet unique, alimenté par les protagonistes principaux, et consultable par les tiers concernés), mais par la prise de conscience permanente, par les entités organisatrices, d'avoir en tête ce souci d'hébergement, et de prendre les mesures et contacts qui s'imposent.

### **Site central des Organisations internationales**

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan directeur du site central des Organisations internationales (délimité par la route Suisse, la route de Ferney et l'autoroute), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), a procédé à une vaste consultation des milieux concernés.

Afin de présenter à la population genevoise et aux instances concernées leur résultat des travaux de cette consultation, le Centre d'Accueil a été appelé à collaborer à un groupe de travail placé sous l'égide du DAEL, et chargé de mettre en place une visualisation et un concept de présentation de ces travaux.

### **L'Appel spirituel de Genève et les Prières pour l'Humanité**

Le 11 septembre 2002 fut organisée une cérémonie inter-religieuse, à la cathédrale Saint-Pierre de Genève, en commémoration des victimes des violences de guerres, du terrorisme, des grandes pauvretés, des pandémies infectieuses, de la dégradation de l'environnement et d'autres fléaux. L'Appel Spirituel de Genève, proclamé à Genève en octobre 1999, fut rappelé en cette circonstance, et en diverses langues, pour témoigner de l'universalité de son message.

15

Le CAGI est un des membres fondateurs de ce groupe, et un des principaux auteurs de l'Appel Spirituel de Genève, signé à l'origine par le Président du CICR, la Haut Commissaire des Nations Unies aux Réfugiés, la Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, et de nombreuses autres personnalités religieuses et politiques.

La participation du CAGI à une pareille instance de réflexion spirituelle s'explique par notre souci de ne pas limiter l'accueil des Internationaux aux seules questions d'ordre matériel se posant à ces derniers durant leur séjour, et de rappeler que Genève est aussi une référence dans le dialogue inter-religieux, tellement compromis actuellement sur la scène mondiale.

#### **Revue de presse sur la Genève internationale**

La Chancellerie d'Etat du Canton de Genève réalise à l'attention des Conseillers d'Etat du Canton, et d'un cercle restreint de destinataires, une Revue de Presse sur la Genève Internationale. Depuis les débuts de cette dernière, le CAGI contribue à alimenter cette revue en attirant l'attention de la Chancellerie sur des articles ou éditoriaux, ayant trait à des instances multilatérales sises à Genève, et qui paraissent dans quelques journaux et magazines non-genevois (comme le Financial Times, le International Herald Tribune, ou la Neue Zürcher Zeitung).

#### **Collaboration avec diverses organisations**

Le Centre d'Accueil a été associé aux travaux ou à des manifestations organisés par de nombreuses et influentes entités de la région, dont certaines sont partenaires du Centre d'Accueil. Qu'il nous soit permis de les citer ici, pour les remercier pour la qualité des relations institutionnelles et professionnelles que nous entretenons, ou pour les moments privilégiés auxquels il nous a été donné d'assister dans le cadre de leurs assemblées générales ou autres manifestations.

Nous pensons notamment (et nous nous excusons d'avance pour celles et ceux que nous aurions omis de citer) à : la Fédération des Syndicats Patronaux de Genève, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, la Chambre Genevoise Immobilière, la Société des Régisseurs de Genève, Genève-Tourisme, la Fondation Genève Place Financière, l'Office de Promotion des Industries et des technologies, la Fondation pour Genève, l'Aéroport International de Genève, Geneva-Palexpo, le Groupement des Entreprises Multinationales, l'Association Genevoise des Ecoles Privées, le Groupement des Banquiers Privés Genevois, la Société des Hôteliers de Genève, la Poste Suisse, le Geneva Environment Network, l'Union Suisse des Attachés de Presse, Mandat International, le Club Suisse de la Presse, le Club Diplomatique, le Rotary club, le Cercle des Attachés d'Information Internationaux, le Service culturel de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande, et le Cercle du Grand Théâtre.

Nous n'oublions pas bien sûr nos partenaires privilégiés dans les questions d'accueil des internationaux que sont : la division Etat-hôte de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et les autres organisations internationales à Genève, la Chancellerie de l'Etat de Genève et notamment ses services du Protocole, de l'Information et des systèmes informatiques, le Service des Affaires Extérieures du Canton de Vaud, le Secrétariat général et le Service des Relations Extérieures de la Ville de Genève, l'Association des Communes Genevoises, et *last but not least*, la Fondation Pour Genève, de même que les Organisations internationales, Missions diplomatiques et ONG sises dans la région.

## **DEVELOPPEMENTS INSTITUTIONNELS**

### **Renforcement des Partenaires**

L'année 2002 a vu le Centre d'Accueil enregistrer un nouveau membre Associé de qualité avec l'arrivée de l'Aéroport International de Genève. Cette adhésion est d'autant plus la bienvenue que l'AIG est l'incarnation même de l'ouverture de la Genève internationale.

Le Centre d'Accueil connaît également un nouveau membre Sympathisant : le Musée Olympique Lausanne, qui vient renforcer la représentation vaudoise auprès du Centre d'Accueil, et qui incarne indirectement le mouvement olympique dont l'universalité du message et des actions complètent parfaitement le travail des instances internationales présentes sur le territoire genevois.

Ainsi, alors que le Centre d'Accueil avait commencé son activité, en 1996, avec le seul soutien de la Confédération suisse et de l'Etat de Genève, ce ne sont pas moins de 21 partenaires qui désormais soutiennent activement le Centre d'Accueil, soit 2 membres Fondateurs, 10 membres Associés et 9 membres Sympathisants (voir tableau en annexe).

Le Centre d'Accueil demeure ouvert à des collaborations institutionnelles additionnelles avec d'autres instances privées ou publiques, et ce dans le respect de la neutralité politique et économique dont le Centre d'Accueil doit faire preuve dans son travail quotidien.

Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos partenaires institutionnels, dont le soutien financier ou en nature, récent ou de plus longue haleine, mais toujours désintéressé par rapport à leurs propres préoccupations d'entreprise, représente à la fois un témoignage de remerciement au CAGI pour le travail accompli, de même qu'un geste de reconnaissance aux instances multilatérales et à leur personnel pour ce qu'elles accomplissent directement au service de l'humanité, et indirectement pour la région lémanique.

### **Séances du Comité et Assemblée générale**

Le Comité du CAGI, constitué des membres fondateurs et associés, s'est réuni à quatre reprises durant l'année écoulée. Il est à noter que grâce à l'assistance du Service des Affaires Extérieures du Canton de Vaud, avec lequel le CAGI est en étroit contact, une de ces réunions s'est tenue en terres vaudoises, au siège de l'UEFA, à Nyon, et qui a permis au Syndic de cette commune de se joindre à nous pour le repas qui a suivi.

Les séances du Comité sont l'occasion de discuter de nombreux sujets ayant trait à l'organisation du CAGI (statuts, activités, questions de personnel, moyens financiers, objectifs, etc.), à la vie et aux activités de nos partenaires, ainsi qu'aux dossiers de conditions-cadres de la Genève internationale.

Nous profitons de remercier ici les représentants des membres fondateurs et associés qui participent fidèlement et avec un intérêt évident aux travaux et séances du Comité, y amenant la perspective de leur expérience personnelle et le point de vue de leur institution, ce qui permet des échanges fort riches, parfois contradictoires, mais toujours constructifs et cordiaux.

L'Assemblée générale, tenue le 11 avril 2002, s'est déroulée sous la présidence de Mme Micheline Calmy-Rey, Présidente du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, et la vice-présidence de M. l'Ambassadeur François Nordmann, Représentant permanent de la Suisse près les organisations internationales à Genève.

### **Le personnel du Centre d'Accueil**

Si le Directeur, le Directeur-adjoint et le Coordinateur ONG du CAGI sont directement financés par des partenaires institutionnels du Centre d'Accueil que sont respectivement la Fondation Pour Genève, la Confédération suisse et l'Etat de Genève, le Centre d'Accueil a encore approfondi son rôle d'employeur durant l'exercice écoulé.

Ainsi, ce sont dorénavant 6 collaborateurs/collaboratrices du CAGI qui sont directement employés par ce dernier, soit :

- le Chef du Service Accueil,
- le Spécialiste Logement,
- le Spécialiste Information aux Internationaux,
- la Secrétaire de Direction,
- la Réceptionniste-Secrétaire,
- l'Assistante du Coordinateur ONG (laquelle, jusqu'au printemps 2003, officie aussi en tant que Secrétaire de Direction).

Le Centre d'Accueil occupe également une personne en Occupation temporaire, à la recherche d'un emploi fixe auprès de l'économie locale, ainsi qu'un Intendant-administratif, qui effectue son service civil (en remplacement du service militaire) auprès du CAGI.

Le Centre d'Accueil a sous contrat 5 étudiants qui se relaient pour assurer une permanence à plein temps de notre Antenne culturelle auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, dans le bâtiment du Palais des Nations, et nous bénéficions de l'assistance d'une "bénévole-permanente".

Ainsi, ce ne sont pas moins de 16 personnes qui exercent une activité professionnelle au service du CAGI. Qu'il nous soit permis ici de les remercier toutes et tous pour leur engagement personnel et leur contribution à la bonne marche du CAGI.

Maintenant que le Centre d'Accueil est devenu un employeur pour plusieurs de ses collaborateurs/collaboratrices, nous espérons que les partenaires financiers du Centre d'Accueil pourront poursuivre leurs efforts, et qu'avec l'arrivée espérée d'autres partenaires financiers, nous pourrions pérenniser la relation contractuelle que nous entretenons dorénavant avec plusieurs de nos employés/es, dont le destin se voit involontairement lié à celui de la Genève internationale.

### **Situation financière**

L'évolution du personnel à charge du CAGI durant l'exercice écoulé n'a pas été sans incidence financière pour ce dernier, puisque le poste "salaires et charges sociales" a augmenté afin d'accompagner le développement de nos activités, atteignant quelque Frs 533'000 en 2002, pour un total de dépenses financières de l'ordre de Frs 736'500.

Toutefois, grâce au soutien important des partenaires financiers du Centre d'Accueil, les recettes financières ont également progressé. Il est à noter que la Confédération suisse, en sus de son effort en nature représenté par la mise à disposition du Directeur-adjoint, a procédé à un versement exceptionnel de Frs 50'000.

Ainsi, les contributions et les produits financiers du Centre se sont élevés à environ Frs 726'100 pour 2002, le découvert de quelque Frs 10'000, ayant été prélevé sur les fonds propres du Centre, lesquels s'élèvent désormais à Frs 196'000.-.

Date de dépôt : 27 avril 2004  
Messagerie

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les Organisations Internationales, en plus de représenter un nombre non négligeable d'emplois et des retombées économiques importantes, participent à l'identité et au rayonnement de notre ville. En cette période de concurrence acharnée entre les capitales pour accueillir celles-ci, Genève reste bien placée mais doit donner un signe positif de l'intérêt qu'elle porte à ces organisations ainsi qu'aux conditions de vie des fonctionnaires qui y travaillent. C'est pourquoi l'Alliance de Gauche pense que le projet de loi 9128, tel qu'il est ressorti des travaux de la commission, est un bon projet.

### Pourtant l'AdG a refusé ce projet de loi. Pourquoi ?

Pour un seul mot introduit dans la modification de la loi sur la promotion économique, à l'article 12 souligné, article 5, alinéa 2 : « entreprises **internationales** ». Ce simple mot n'a rien de contraignant pour l'Etat, nous en avons conscience, mais il entrouvre la porte à une puissance avec laquelle notre petit canton n'est pas de taille à rivaliser et c'est dans la perspective de la défense de l'indépendance et l'intégrité de notre République qu'il nous a semblé dangereux de le mentionner dans notre législation. Alors qu'à longueur de documents et de déclarations, Genève se présente comme la ville qui défend les droits humains, le développement durable, la lutte contre le blanchiment, elle devrait dérouler un tapis rouge aux multinationales dont tout le monde aujourd'hui connaît les méthodes ?

La politique de ces multinationales ou transnationales<sup>1</sup> n'a rien d'un jeu d'enfant et s'éloigne énormément du *fair-play* affiché par les défenseurs du

---

<sup>1</sup> **Caractéristiques juridiques des sociétés transnationales :** La société transnationale est une personne morale de droit privé ayant des activités dans

libéralisme qui prétendent encore que c'est le meilleur qui l'emporte – meilleur produit, meilleur service au meilleur prix – et que le marché est un régulateur sans faille. En fait, les entreprises multinationales et transnationales se livrent un combat sans merci où tous les coups sont permis, de préférence les plus tordus. La panoplie des armes est bien fournie : ententes et cartels, abus de position dominante, dumping et ventes forcées, délits d'initiés et spéculation, absorption et dépeçage de concurrents, faux bilans, manipulations comptables et de prix de transfert, fraude et évasion fiscales par filiales offshore et sociétés-écrans, détournements de crédits publics et marchés truqués, corruption et commissions occultes, enrichissement sans cause et abus de biens sociaux, surveillance et espionnage, chantage et délation, violation des réglementations en matière de droit du travail et de liberté syndicale, d'hygiène et de sécurité, de cotisations sociales, de pollution et d'environnement.

Et c'est pour attirer ce genre d'« *entreprises internationales* » que l'Etat devrait plus spécifiquement « *favoriser le développement des infrastructures* » et les payer avec l'argent des contribuables ? Genève n'a pas à se faire complice de ces méthodes qui s'apparentent plus à celles des mafias qu'à la gestion honnête d'entreprises génératrices de richesses pour les travailleurs et les citoyens. Pour quelques emplois gagnés au sein de ces entreprises à Genève, combien de perdus dans l'agriculture, la recherche, la vente, les services, la communication ? Combien de délocalisations dans le textile, l'horlogerie ou l'industrie de précision qui fragilisent toujours plus notre économie ?

### **Les multinationales et transnationales doivent respecter les droits humains!**

Les « Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises » ont été adoptées en août 2003 par la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU. Elles constituent une avancée significative dans les tentatives pour contrôler le pouvoir

---

différents Etats, mais un centre unique ou principal de décision. Son caractère transnational n'autorise pas à la considérer comme une personne morale internationale, même si elle peut être un sujet de droit international comme les personnes physiques, comme l'admettent actuellement pour ces dernières la doctrine et la pratique internationales. En l'état actuel du droit international les seules personnes morales internationales sont les personnes de droit public: les Etats et les organisations interétatiques.

grandissant des multinationales. Elles ne créent pas de nouvelles obligations légales, mais reprennent les traités, conventions et autres instruments internationaux déjà existants et expliquent de quelle manière ils s'appliquent aux entreprises. En se basant sur le cadre international existant, ces normes reconnaissent qu'il incombe en premier lieu aux Etats de respecter et de faire respecter les droits humains. Mais les entreprises ont, elles aussi, des responsabilités dans leurs domaines d'activités et sphères d'influence propres.

Les Normes vont donc bien plus loin que les initiatives volontaires en vigueur actuellement, que ce soit le Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU ou les codes de conduite adoptés par certaines entreprises. La Déclaration de Berne soutient ces Normes, en tant que premier pas vers l'établissement d'un cadre légal international contraignant en matière de respect des droits humains et environnementaux par les multinationales. Salaires permettant des conditions de vie décentes, transparence, lutte contre la corruption, respect du principe de précaution et promotion du développement durable : voilà certaines des obligations auxquelles les Normes veulent soumettre les sociétés transnationales et autres entreprises, et que notre canton devrait aussi exiger avant de les accueillir.

De grosses multinationales, par exemple Shell, relayées par la Chambre Internationale de Commerce et le gouvernement des Etats-Unis, exercent des pressions énormes sur les délégations gouvernementales pour que le texte des Normes soit enterré par la Commission. La Déclaration de Berne demande instamment aux représentants des gouvernements de ne pas céder aux pressions des lobbies économiques, mais de faire primer le respect des droits fondamentaux sur la course au profit à tout prix. Pour une fois écoutons Berne !

## Un combat inégal

Depuis sa création et dans la mesure de ses moyens, l'Alliance de Gauche s'oppose à la politique de destruction systématique du tissu social menée par les multinationales et transnationales. C'est pourquoi, **tant que les sociétés multinationales ou transnationales, leurs fournisseurs, sous-traitants, preneurs de licence et « autres entreprises » (leurs filiales de fait ou de droit) ne reconnaîtront pas le principe de la primauté des droits humains et du service public sur l'intérêt économique particulier nous ne pourrons soutenir aucune mesure visant à favoriser spécifiquement leur implantation dans notre République.**

L'Alliance de Gauche a conscience que cette bataille de mots peut sembler dérisoire au regard des enjeux financiers en présence, mais l'une des grandes qualités de Genève est d'avoir souvent pris des positions qui, en leur temps, semblaient tout aussi utopiques. Pour que ces normes ne restent pas un vœu pieu, il faut qu'un premier pays, aussi petit soit-il, exige qu'elles soient respectées avant de favoriser l'implantation de quelques transnationales ou multinationales que ce soit sur son territoire. **Nous pensons donc que ce sont les entreprises internationales ou transnationales qui doivent donner des garanties, pas le contraire.**

Nous espérons que tout ce qui précède vous aura permis de comprendre pourquoi l'Alliance de Gauche, par souci de cohérence politique, refuse de voter ce projet de loi tel qu'issu de la commission, mais vous invite à le voter avec l'amendement suivant :

Nous vous proposons de biffer le mot « **internationales** » dans l'Art. 12. Modification d'une autre loi (I 1 36) Art. 5, al. 2.

## Les normes applicables (*propositions du CETIM et de l'AAJ. Août 2003*)

**1. Les sociétés transnationales, comme toutes les personnes, sont civilement et pénalement responsables des violations ou du non-respect des normes en vigueur**, qu'il s'agisse des normes internationales, dont la majorité sont applicables dans le droit interne, ou des normes nationales.

**2. La responsabilité des violations commises est partagée entre la maison mère et la filiale qui a transgressé les normes.** Dans le cas des groupes, conglomérats et holdings cette responsabilité est partagée entre la société qui a directement transgressé les normes et la société qui coordonne le groupe, le conglomérat ou la holding dont l'organe dirigeant a pris ou approuvé la décision.

**3. Les sociétés transnationales sont également responsables des transgressions commises par les entreprises sous-traitantes**, en tant que coauteurs ou participants (complices, etc.) sur le plan pénal et, de façon générale, en tant que bénéficiaires de la conduite illicite.

**4. Les Etats sont internationalement responsables de l'application en droit interne de la majorité des normes internationales car elles sont contraignantes ou obligatoires de par leur nature de *jus cogens*.** Parmi elles nous comptons: la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Pactes et Conventions internationaux des droits humains, les Conventions et Recommandations de l'OIT, diverses Résolutions et Déclarations de l'Assemblée Générale et des Conférences Internationales (sur le droit au développement, la protection de l'environnement, la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, la corruption, la criminalité économique, etc.) et d'autres instruments internationaux et régionaux se référant à divers thèmes.

**5. Les multiples activités des sociétés transnationales comprennent des interventions dans le domaine licite, dans une zone grise entre la légalité et l'illégalité et dans le domaine faisant clairement partie de la criminalité.**

Les caractéristiques qui définissent la criminalité transnationale organisée correspondent parfaitement à la pratique habituelle des grandes sociétés transnationales: structure transnationale permanente, répartition et contrôle de territoires, de marchés et de zones d'influence pour obtenir des bénéfices maximums et indifférence en ce qui concerne les moyens employés et les dommages causés à des tiers. En outre, les sociétés transnationales présentent la particularité de pouvoir compter sur l'aide des grandes puissances, du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et de l'Organisation

Mondiale du Commerce. Les moyens utilisés incluent les coups d'État, la promotion de régimes dictatoriaux et leur soutien, le terrorisme et l'extorsion économique, politique et militaire, etc. et les dommages causés peuvent consister en de graves violations des droits humains fondamentaux d'une bonne partie de la population mondiale. Parmi les instruments internationaux applicables il convient de citer la Convention des Nations Unies contre la criminalité internationale organisée (Convention de Palerme), adoptée par l'Assemblée Générale le 15 novembre 2000 et la Convention de l'OCDE contre la corruption, en vigueur depuis février 1999, même si ces deux instruments se caractérisent par leur flexibilité excessive puisqu'ils laissent une grande marge de décision aux Etats parties. La Convention pénale européenne sur la corruption, ouverte à la signature des Etats le 27 janvier 1999, est quant à elle bien plus complète et de caractère contraignant.

**6. Il est possible d'invoquer devant les tribunaux, comme droit applicable, contre les dirigeants des sociétés transnationales l'article 7 (crimes contre l'humanité) du Statut de la Cour pénale internationale (Rome 1998), en particulier le paragraphe 1, alinéa f) [torture] qui inclut les « autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants », selon la Convention respective; paragraphe 1, alinéa k) «Autres actes inhumains... causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale. » et le paragraphe 2, alinéa b) [extermination] « ...imposer intentionnellement des conditions de vie telles que la privation d'accès à la nourriture et aux médicaments... ». Il est également possible d'invoquer l'article II, alinéa c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide: « Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle. »**

**7. La responsabilité civile et pénale doit avoir pour conséquence non seulement la sanction liée à la violation ou au non-respect de la règle, mais aussi la réparation pour le dommage causé et, dans la mesure du possible, le rétablissement du statu quo ante.**